



**Il y aura
bientôt cent ans**

Toute l'année

1925

à Courlon

Serbonnes

& alentours

Jean-Jacques PERCHEMINIER
Maire honoraire de Courlon-sur-Yonne

Ah, je vois bien que la question viendra tôt ou tard: mais pourquoi donc se pencher sur cette année, 1925, et pas une autre ?

Pour la première interprétation publique de la fantaisie lyrique « L'Enfant et les Sortilèges » de Maurice Ravel (dont le livre est écrit par Colette, native de Saint-Sauveur en Puisaye) ? Pour l'annonce, dans la presse grand public, de traitements miraculeux (avec l'air « surchauffé ») contre les rhumatismes, les sciaticques, les lumbagos... ? Pour l'attribution du prix Rosa Bonheur récompensant la peinture animalière à Fernand Aillaud ? ...Ou bien encore ?...

Le début du tournage de « Métropolis » par Fritz Lang et son pressentiment du futur ? La remise du prix Goncourt à Maurice Genevoix pour « Raboliot » ? L'exposition internationale des « arts décos », l'exposition surréaliste à Paris ? La « revue Nègre » avec Joséphine Baker, entrée depuis au Panthéon (30 novembre 2021) ? La crue de la Seine en décembre ? La tenue du troisième congrès des sociétés savantes bourguignonnes, en juin, à Auxerre ? La manifestation d'une prospérité agricole toute relative doublée d'une dévitalisation rurale ? L'évolution de la population, de la structure familiale, du nombre des automobiles ? ...

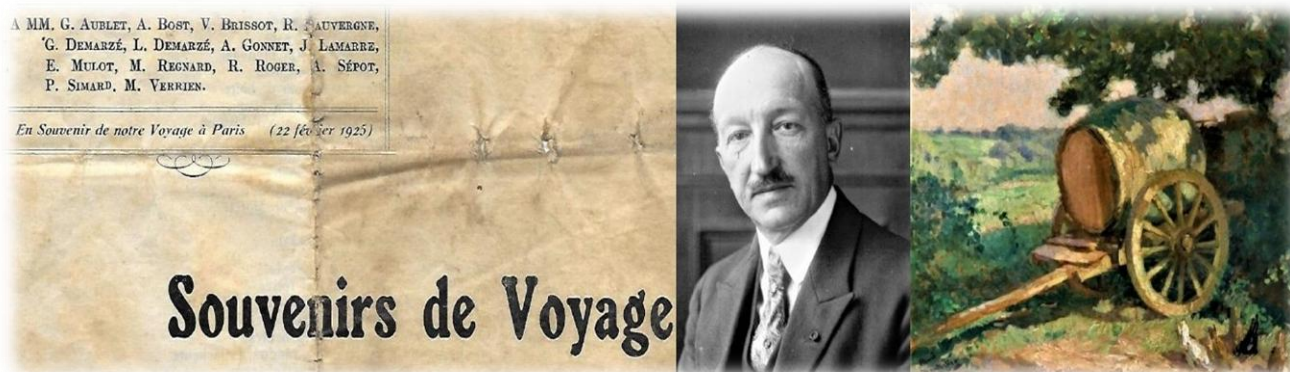
Tout cela entre autres, un peu, bien sûr...

Mais je veux pointer l'objectif sur le Nord de l'Yonne et particulièrement sur Courlon et Serbonnes. Que se passe-t-il dans nos villages ? Comment s'organise la succession des jours ? De quoi la vie des habitants est-elle faite ? Quelles sont leurs souffrances, leurs joies, quels sont leurs rêves et leurs espoirs ? Que décident les élus ? Voici donc quelques pages qui, pourrait-on dire, ont pignon sur l'accompli.

Il faut pourtant répondre à la question posée plus haut. Avec Paul Morand : « *Il y a des dates qui comptent, d'autres qui tombent en poussière* »...

En 1925, des Courlonnais organisent une sortie à Paris. Après quoi, le chansonnier Maurice Talvat compose une chanson (sur l'air de « Mont' là-dessus ») dont la trace a été conservée. A Sens, Henri Montassier, natif de Courlon, organise une exposition de ses œuvres. L'écrivain Michel Corday qui, selon ses dires, passait la moitié de son temps à Serbonnes, publie des inédits de son ami Anatole France.

Trois bonnes raisons, à mes yeux, pour que 1925 ne tombe pas en poussière...



Il y aura bientôt cent ans ! Cent ans... 36 500 jours (36 525 si l'on tient compte des années bissextiles)... Comme c'est long !

Mais non, relativise Flaubert : « *Qu'est-ce c'est qu'un siècle ? Une minute dans la nuit.* ». Pas simple toutefois de se représenter cette lointaine année et de s'y transporter gaillardement. Essayons tout de même : commençons par quelques points de repère au fil de ces mois de 1925.

- 6 janvier : après plusieurs semaines d'une grève dure, les sardinières de Douarnenez obtiennent satisfaction sur leurs revendications salariales.

- 26 janvier : naissance de l'acteur et réalisateur Paul Newman.

- 26 février : le journal illustré quotidien « L'Excelsior » est le premier à publier une grille de mots croisés dans ses colonnes.

- 12 mars : naissance du coureur cycliste Louison Bobet.

- 1^{er} juillet : décès du compositeur français Erik Satie.

- 4 juillet : la tour Eiffel s'illumine au nom de Citroën.



- 26 juillet : création des Chambres des métiers en France.

- 29 juillet : naissance du compositeur grec Mikis Theodorakis.

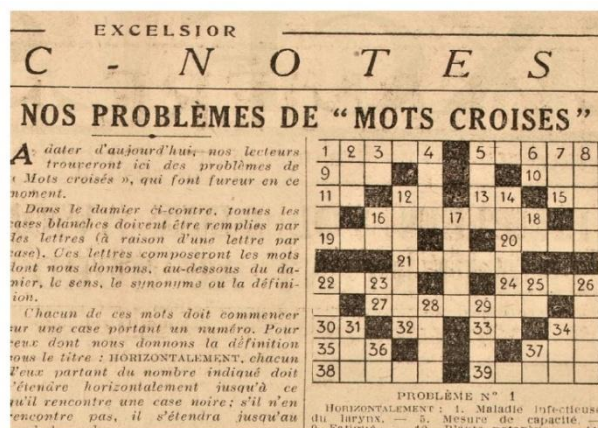
- 9 septembre : première finale de la coupe Davis de tennis. Les Etats-Unis battent la France. L'équipe de France était nommée « les Mousquetaires ».

- 22 septembre : arrivée à Cherbourg, avec d'autres acteurs, de Joséphine Baker.

- 27 novembre : naissance de Claude Lanzmann, cinéaste, réalisateur, journaliste, résistant pendant la seconde guerre mondiale. Il sera notamment le réalisateur du film documentaire « Shoa » d'une durée de près de dix heures.

- 21 et 22 décembre : tempête sur la côte bretonne et les côtes de la Manche puis sur la moitié nord du pays.

- 27 décembre : naissance de Michel Piccoli.



Première grille de mots croisés dans la presse

1 : Au Conseil général

Le Conseil général de l'Yonne tient deux sessions, à Auxerre, en 1925 : l'une en mai (18,19 et 20 mai) l'autre en août (17, 18 et 19 août). Monsieur Bienvenu Martin est le Président du Conseil général ; monsieur Serge Gas est Préfet de l'Yonne. Messieurs Rouif, Monjardet, Giguet et Mazière sont respectivement conseillers généraux des cantons de Pont-sur-Yonne, Sens-Nord, Sens-Sud et Sergines (dont Courlon et Serbonnes font partie).



Charles Mazière

Charles Mazière est aussi maire de Courlon-sur-Yonne ; au Conseil général il siège à la commission des finances, à la commission spéciale des chemins de fer et à la sous-commission d'électricité.

Dans son discours d'ouverture de la session de mai, le Président Bienvenu Martin est grave : *« La France n'est, hélas, pas encore sortie de l'ère des épreuves. Elle est aux prises avec une crise financière dont il faut sortir au plus tôt si nous voulons recouvrer notre pleine liberté d'action au dehors comme au-dedans, soustraire notre monnaie nationale aux fluctuations qui la déprécient, troublent les cours commerciaux et sont une des causes principales du renchérissement de la vie. Il faut rompre avec cette politique d'expédients et d'emprunts dont les conséquences pèsent si lourdement sur notre trésorerie. Le redressement de notre situation financière ne s'effectuera pas sans de nouveaux sacrifices. Le pays les supportera patriotiquement ; mais il demande que cette charge supplémentaire soit répartie conformément à la justice, que la plus sévère économie soit pratiquée dans les services publics, que les fraudes fiscales soient efficacement combattues. Celui qui trompe le fisc est un mauvais citoyen qui fait tort non seulement à l'Etat mais aux contribuables honnêtes qui sont surimposés du fait que d'autres ne paient pas tout ce qu'ils devraient payer. »*

Non moins pressant est le problème de notre sécurité extérieure. L'Allemagne n'a pas, malgré le temps écoulé, exécuté toutes les clauses du traité de Versailles relatives à son désarmement. La commission de contrôle interalliée a relevé contre elle de nombreux et graves manquements qui ne s'expliquent que par des visées secrètes de revanche. De là, de légitimes inquiétudes que la récente élection du maréchal Hindenburg à la présidence du Reich n'est pas faite pour dissiper. Les

Les départements français ont été créés à la Révolution Française. Avec la loi du 10 août 1871, les départements deviennent des collectivités territoriales de plein droit dotés de la compétence générale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Les conseillers généraux (un par canton) sont élus pour six ans au suffrage « universel » (non mixte à l'époque).

Avec les lois de décentralisation de 1982 et 1983, la tutelle du Préfet est remplacée par le contrôle de légalité.

En mars 2015 le nombre de cantons est divisé par deux ; le canton de Sergines s'efface pour devenir le canton de Thorigny-sur-Oreuse. Les conseillers généraux sont renommés « conseillers départementaux ». La clause de compétence générale est supprimée (loi « NOTRe » du 7 août 2015).

pourparlers engagés à ce sujet depuis quelque temps entre le gouvernement français et le cabinet britannique sont en bonne voie et nous font entrevoir un accord complet à bref délai. Sur cette question, comme sur celles qui se rattachent à l'exécution du traité de Versailles, l'unité de vues et l'action concertée des alliés sont le plus sûr moyen de faire cesser les résistances de l'Allemagne. Lorsque celle-ci aura vraiment désarmé, nous pourrons nous prononcer avec plus de confiance sur l'offre qu'elle nous a faite d'un pacte de garantie mutuelle.

Restaurer nos finances, établir sur des bases solides notre sécurité, voilà le double problème dont le gouvernement doit poursuivre avant tout la solution avec vigilance et fermeté car l'avenir de la France en dépend (vifs applaudissements) ».

Le Préfet, Serge Gas, pour sa part, se montre flatteur à l'endroit du département et de ses représentants : *« (...) j'ai déjà ressenti le charme de votre accueil, par la bienveillance si précieuse que m'a toujours témoignée monsieur Bienvenu Martin, et dans les relations particulièrement cordiales que j'ai entretenues avec chacun de vous. (...) J'en suis fier car vous êtes les représentants d'un beau et grand département et ne voyez pas, je vous prie, dans ces épithètes l'expression facile d'une banale flagornerie ; elles ont dans mon esprit une signification haute et précise ; je connais en effet l'importance économique du département du point de vue agricole, viticole et industriel ; j'en ai admiré les richesses touristiques et j'ai eu l'occasion d'apprécier la foi républicaine et le dévouement patriotique de mes nouveaux concitoyens. (...) En ce qui me concerne, je compte poursuivre mon administration comme je l'ai commencée : en m'inspirant de vos directions, en m'efforçant de réaliser vos vœux, en apportant une vigilance spéciale aux problèmes et aux questions qui retiennent régulièrement votre attention, tels que la préparation du budget, l'électrification du département, la réfection de la vicinalité (1) et l'extension des moyens de transport, enfin, la surveillance des établissements départementaux. Pour cette tâche, si vous le voulez bien, messieurs, continuons à suivre ensemble, coude à coude, écartant, les uns pour les autres, les ronces du chemin, de la route qui conduit au but que nous nous sommes fixé : la prospérité du département et, partant, celle de la République (vifs applaudissements) ».*

Parmi les affaires traitées au long de la session, relevons :

- ◆ L'ouverture des bureaux de poste. Le Conseil général a émis le vœu que les bureaux de poste soient à nouveau ouverts le dimanche et les jours fériés. Le sous-secrétaire d'Etat des Postes et télégraphes répond par la négative : *« Par la suite de la nécessité d'accorder le repos hebdomadaire à son personnel, l'Administration s'est trouvée dans l'obligation absolue de restreindre le plus possible le service du dimanche qui se prêtait d'ailleurs particulièrement à cette compression en raison du ralentissement considérable du trafic postal. Aussi, les opérations postales de*



(1) Vicinalité : qui concerne les voies de communication entre les villages.

guichet, notamment, ont été supprimées à l'exception toutefois de la délivrance de certains objets de correspondance ordinaire adressés poste restante. (...) J'ajoute que, contrairement à ce que semble croire le Conseil général de l'Yonne, les bureaux sont ouverts au public les jours fériés autres que le dimanche, de huit heures à onze ou douze heures selon les cas. Il n'est pas possible, dans ces conditions, de seconder les vœux du Conseil général de l'Yonne ».

Sont aussi passés en revue les dossiers portant sur la destruction des corbeaux « lorsque l'abondance de ces derniers crée un véritable danger pour les ensemencements », sur l'organisation du troisième congrès des sociétés savantes de Bourgogne à Auxerre (subvention de 1 000 F accordée), sur l'installation du téléphone à la prison d'Auxerre, sur l'attribution du legs Bercier (2) à madame Finot de Villemanoche (madame Finot est mère de 11 enfants - tous vivants – dont 3 employés à l'agriculture et 8 en bas âge), ou encore un vœu sollicitant des mesures pour réguler la circulation automobile dans les bourgs.

♦ L'implantation des débits de boissons. Un arrêté préfectoral (daté du 25 août 1923) a fixé les zones dans lesquelles ne peuvent s'ouvrir des débits de boissons autour des édifices consacrés au culte, des cimetières, hospices et établissements d'instruction publique. Le Conseil général a souhaité que, pour les agglomérations de 1 101 à 3 000 habitants, la distance soit ramenée à 150 mètres au lieu de 200. Le Ministre du travail et de l'hygiène ne donne pas une suite favorable.

♦ Les problèmes ferroviaires avec la compagnie PLM (Paris- Lyon- Méditerranée). Le train numéro 137 qui relie Paris à Autun ne s'arrête ni à Villeneuve-la-Guyard ni à Champigny, ce que demande le Conseil général et les groupes de communes concernées. Mais la compagnie ne l'entend pas de cette oreille : ces deux arrêts entraîneraient la nécessité d'accélérer la marche du train sur le parcours de Cravant à Autun de façon déraisonnable. Pourtant la compagnie a rétabli l'arrêt à Saint-Julien-du-Sault et Charles Mazière proteste : « Il n'est pas admissible que les populations de la vallée inférieure de l'Yonne qui sont considérées comme faisant partie de la grande banlieue de Paris ne puissent pas rentrer de cette dernière ville après dîner ».

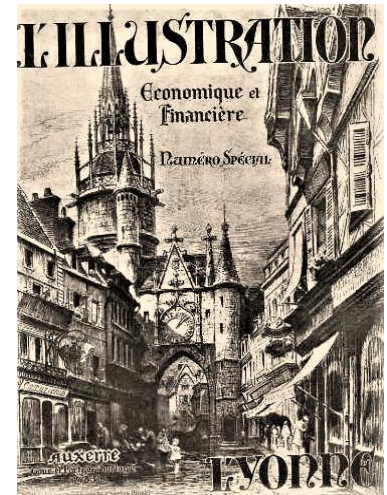
Charles Mazière encore (avec son collègue Rouif) fait adopter un vœu concernant la gare de Champigny : « Considérant que les barrières du passage à niveau situé près de la gare de Champigny-sur-Yonne, sur le chemin de grande

(2) : Le legs Bercier est une rente annuelle de M. Bercier au Département pour décerner chaque année des prix aux mères de famille ayant élevé le plus d'enfants en vue des travaux agricoles.

communication n°70, sont pour ainsi dire constamment fermées en raison de la fréquence des trains et des manœuvres qui se font en gare ; que, de ce fait, les voitures et les piétons fort nombreux, attendu que la gare en question dessert les importants villages de Vinneuf, Courlon, Bazoches et Balloy, sont obligés de stationner fort souvent et fort longtemps,

Le Conseil général émet le vœu que la Compagnie PLM fasse établir un passage souterrain ou un passage au-dessus des voies, sur le chemin de grande communication n°70 ».

♦ Le refus d'accorder une subvention au magazine « l'illustration économique et financière » qui prévoit un numéro sur le département de l'Yonne. Bien que « les numéros de cette série de monographies départementales sont excellemment présentés et illustrés » et constituent « la plus intelligente et la plus utile des réclames, non seulement pour encourager le tourisme dans le département mais pour favoriser la vente de divers produits » le Conseil général ne donne pas suite pour des raisons de coût et aussi du fait que d'autres éditeurs proposent le même type de prestation. Ce qui n'empêchera pas ce numéro d'être publié quand même...



La gendarmerie dans les années 1910 rue de Paris

♦ Offre d'acquisition du bâtiment de la caserne de gendarmerie de Villeneuve-la-Guyard. Le bail touchant à sa fin (24 octobre 1926), le propriétaire de ce bâtiment a fait savoir qu'il n'entend plus louer et décide la mise en vente. De plus, il n'existe pas dans la bourgade d'autres immeubles susceptibles d'être affectés à l'installation d'une gendarmerie. Le Conseil général fait une offre d'acquisition d'un montant de 40 000 F.

Mais ce sont surtout les questions sanitaires qui occupent cette session :

♦ Le projet de création d'un service départemental d'inspection et de contrôle de l'hygiène publique. En mai 1921, le Conseil général avait reconnu l'utilité de cette création mais avait différé sa décision faute de financement. Par la voix du Préfet, le Ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale soumet à nouveau cette affaire. Quelles seraient les attributions de ce service ?

- La protection de l'enfance « *alors que la natalité décroît chaque jour* ».
- Le signalement des causes des maladies, l'application des règlements.
- La gestion d'un service de vaccination, l'inspection médicale dans les écoles (qui ne touche encore qu'un petit nombre de localités).
- La lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes.
- La surveillance des eaux livrées à la consommation.

◆ La fièvre aphteuse et un vœu relatif à l'interdiction de la sortie des fumiers des étables (les fumiers étaient utilisés pour fertiliser les champs). Cette maladie d'origine virale, connue sous le nom de " fièvre aphteuse ", est l'une des maladies animales les plus contagieuses. De ce fait, elle peut entraîner des pertes économiques importantes. Plusieurs élus départementaux - parmi lesquels Charles Mazière - avaient présenté un vœu, au nom de la sixième commission, ainsi rédigé : « *Le Conseil général, considérant que, dans les communes plus ou moins infectées de fièvre aphteuse, les fumiers peuvent servir de véhicule à la contagion, émet le vœu que dans les dites communes le Maire, après avis du Préfet et du Directeur des services vétérinaires, soit autorisé à interdire la sortie des fumiers des exploitations encore indemnes de la maladie* ».

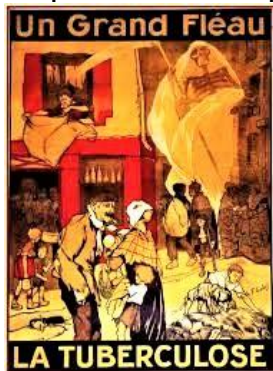
Mais tous les conseillers généraux ne sont pas de cet avis, la discussion est animée. Charles Mazière insiste : « *L'arrêté préfectoral prévoit que les fumiers ne peuvent sortir d'une étable contaminé. Or dans ma commune, où règne une grosse épizootie de fièvre aphteuse, nous avons eu le regret de constater qu'elle s'était propagée au lendemain du jour où certains cultivateurs, dont les animaux n'étaient pas déclarés malades, avaient conduit des fumiers. Ils devaient savoir que leurs vaches étaient déjà atteintes mais ils s'étaient probablement dit : " si nous faisons notre déclaration avant de conduire nos fumiers, nous ne pourrons plus les sortir avant une quinzaine de jours ". Nous avons acquis la conviction que c'est par la sortie des fumiers que la fièvre aphteuse a pris une telle extension. Le vétérinaire départemental que j'ai appelé et auquel j'ai fait part des bruits qui couraient s'était rendu à l'évidence. Au même moment deux cas de fièvre aphteuse avaient été constatés dans la commune de Vinneuf, aussi a-t-il prié le maire de cette commune de prendre un arrêté interdisant le transport des fumiers et depuis, aucun cas nouveau ne s'est produit alors que, dans ma commune, il y en a eu 22. Il ne s'agit pas d'interdire la conduite des fumiers pendant des mois ; le délai que nous demandons serait de 10 à 15 jours, étant entendu que si les agriculteurs font désinfecter leurs fumiers, ils auront toujours le droit de les conduire dans leurs propriétés* ».

En dépit de cet argumentaire, le Conseil général renvoie le vœu en commission en vue de le réexaminer.

◆ La lutte contre la tuberculose. A la veille de la guerre de 1914-1918, la France connaissait le taux de mortalité tuberculeuse le plus élevé des pays européens. En 1925, le taux de décès par tuberculose était de 13,8 pour 10 000 habitants. Dix ans plus tard, il est encore de 10,8.

Pour prendre ce problème à bras-le-corps, l' « Union Internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires » est créée en 1920. C'est en 1925 qu'a lieu

la première campagne du timbre antituberculeux. Elle connaît en France un grand



succès populaire et permet de recueillir des fonds pour le « Comité national contre la tuberculose et les maladies respiratoires ». Et c'est avec solennité que le Préfet de l'Yonne rappelle qu' « *il est fait un devoir aux collectivités et à l'individu de participer, chacun dans sa sphère, à la lutte de la nation contre la tuberculose* ».



La session d'août (du lundi 17 au mercredi 19) est l'occasion, pour le vétérinaire départemental, de dresser le bilan de la fièvre aphteuse dans le département. 601 bovins adultes, 119 jeunes bovins, 1 031 ovins et 176 porcs ont contracté la maladie. Cette dernière, selon le vétérinaire départemental, s'est montrée « *plutôt bénigne* » mais « *l'intervention dévastatrice de prétendus chimistes guérisseurs, par injection de produits fantaisistes, a accru la mortalité* ».

On délibère aussi sur les points suivants :

◆ La caserne de gendarmerie de Villeneuve-la-Guyard. Suite à la décision prise lors de la session de mai (offre d'acquisition), l'architecte départemental accompagné de messieurs Rigolet et Rouif, conseillers généraux, s'est rendu à Villeneuve-la-Guyard le 25 juillet. Après visite du bâtiment en présence du propriétaire monsieur Benoît, la discussion a permis de réduire très sensiblement les prétentions du vendeur (90 000 F) et de fixer le prix à 65 000 F. Ce prix est jugé acceptable par le Conseil général qui donne son accord.

◆ Les routes. Au nom de la deuxième commission, monsieur Dubois rapporte la réponse du ministre des travaux publics à un vœu du Conseil général concernant l'état des routes nationales. Le ministre fait savoir : « *qu'il ne peut pas faire mieux pour le moment en raison des crédits réduits dont il dispose* ». Toutefois, les élus icaunais constatent que le département de Seine-et-Marne a reçu de l'Etat en 1921, 1922 et 1923, pour l'entretien de ses routes nationales le double de ce qui est alloué à l'Yonne : il est donc tout naturel que les routes de Seine-et-Marne soient en bien meilleur état que les nôtres. Le mauvais état de nos routes peut être attribué en grande partie à la circulation des automobilistes qui marchent à des vitesses plus qu'exagérées. Il semble donc que le premier remède à apporter serait la limitation de la vitesse sur route, cause initiale et principale de l'usure. Par ailleurs différents systèmes de revêtements sont en usage et l'avenir dira ceux qu'il faut préférer. En conséquence, conclut le conseiller Dubois, « *nous ne pouvons que renouveler le vœu de l'augmentation des contingents pour l'entretien des routes nationales dans la traversée du département* ».

Pour ce qui est des routes départementales, l'administration départementale - en réponse à un vœu du conseil d'arrondissement de Sens sollicitant le goudronnage des voies dans la traversée de villages - expose que « *toute satisfaction pourrait être*

donnée aux conseils municipaux qui en feraient la demande mais seulement dans les limites des quantités de goudron disponibles et avec la participation des communes intéressées dans la dépense, dans une proportion à déterminer ».

Par ailleurs, Charles Mazière s'associe aux félicitations émises quant aux améliorations apportées par le service vicinal à la visibilité au croisement des routes et des chemins. Et, « *dans le même ordre d'idées (...) prie l'administration de faire apposer des plaques de passage à niveau* ». Le Préfet lui répond « *qu'il sera tenu compte de l'observation de monsieur Mazière, très justifiée d'ailleurs* ».

◆ L'accident de Charles Mazière. Voilà sept ans qu'eut lieu l'accident. Charles Mazière, conduisant son automobile dans laquelle avaient pris place madame et mademoiselle Mazière se rendait à Paroy (vraisemblablement Paroy-sur-Tholon) pour voir un ami mobilisé, cantonné dans cette commune. Au passage du chemin de fer de Joigny à Toucy, la voiture a été prise en écharpe par une locomotive. Les trois personnes ont été assez gravement contusionnées. Après avoir reçu des soins à l'hôpital mixte de Joigny et passé la nuit à l'hôtel de la Poste, les voyageurs ont pu regagner Courlon. L'automobile, complètement brisée, était restée sur place. L'affaire mettait en présence la Compagnie des chemins de fer de l'Yonne, subventionnée par le Conseil général et Charles Mazière, conseiller général comme dit précédemment. La compagnie avait été condamnée à 12 000 F de dommages et intérêts mais s'était pourvue en appel. Charles Mazière fait savoir qu'il accepterait de transiger moyennant une indemnité nette de 8 000 F.

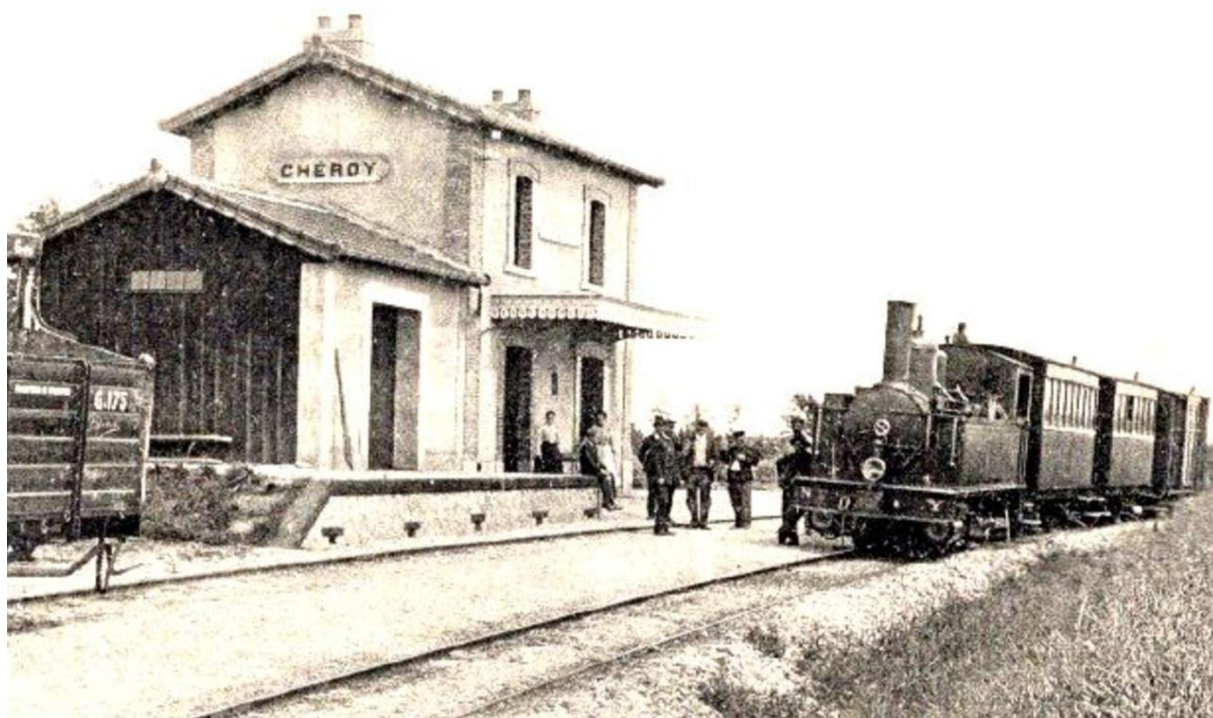
◆ Les rapports de divers chefs de service. La connaissance de la vie départementale se fait plus précise à l'audition des intervenants. L'Inspecteur départemental de l'assistance publique expose que, en 1924, le taux de mortalité des nourrissons était de 2,19% (3,11% en 1923). La mortalité la plus forte était constatée chez les enfants élevés au biberon. Le nombre de familles assistées s'élevait à 1 128 ; dans l'arrondissement de Sens, 52 enfants ont bénéficié de secours temporaires pour divers motifs.

Le Conservateur des eaux et forêts annonce que la contenance des forêts domaniales du département est de 14 052 ha et 35 a. Les forêts communales ou d'établissements publics, pour leur part, représentent 33 607 ha et 66 a.

Monsieur Espiard, Inspecteur d'Académie, déclare que, dans l'Yonne, 720 écoles primaires sont ouvertes, dont 10 avec un cours complémentaire (2 cours de garçons, 8 de filles). Les effectifs scolaires diminuent sensiblement (faible natalité et désertion des campagnes) : 22 964 élèves présents en 1923 et 22 464 en 1924. Le taux de fréquentation est pour sa part globalement satisfaisant : 90%. Il est très fort à Courceaux (98,3%) et Serbonnes (de 97 à 98 %). Mais dans certaines communes il dépasse difficilement 50%... Or, comme le déclare l'Inspecteur départemental « *le pain de l'esprit est nécessaire à ces enfants comme le pain du corps* ».

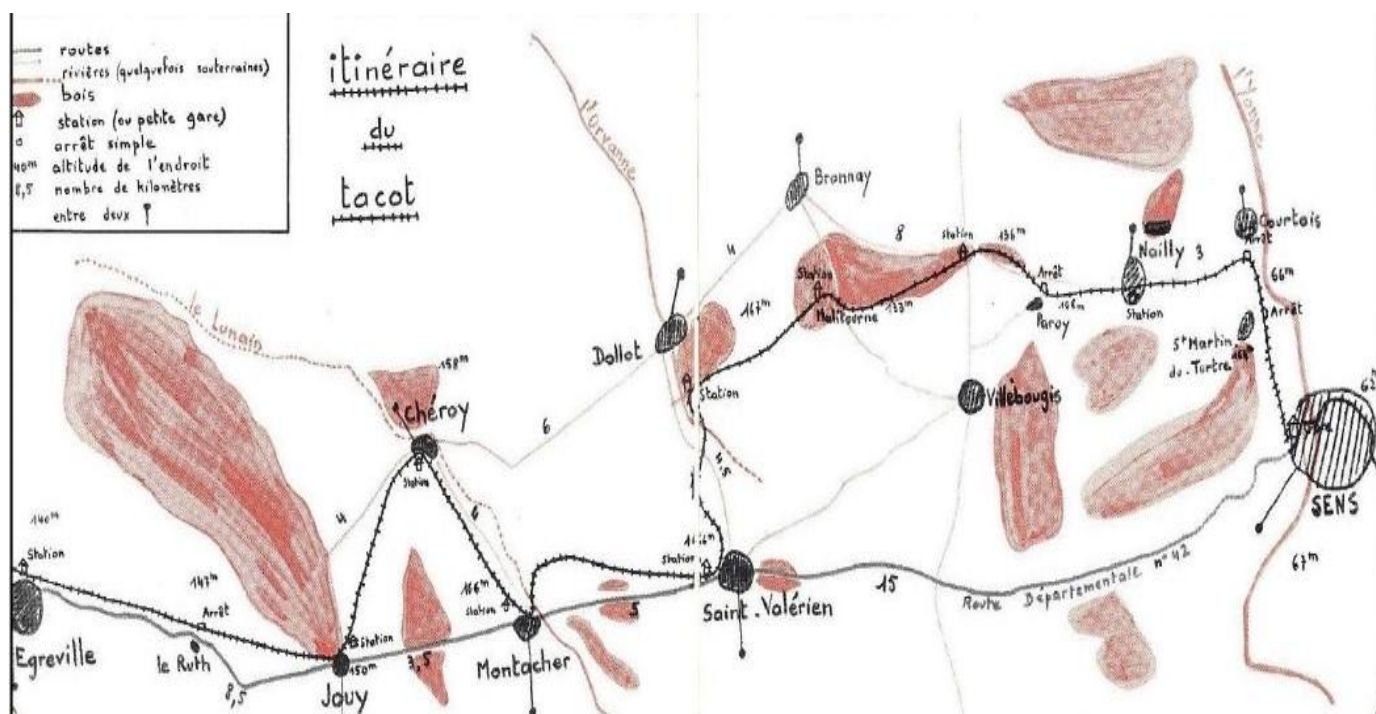
◆ Voie ferrée d'intérêt local de Sens à Egreville. Il s'agit de régler les dépenses de l'agrandissement de la gare de Chéroy. En août 1923 le Conseil général avait voté une somme de 14 500 F (en plus des 548 F de la commune de Chéroy et des 1 957 F provenant de la souscription de particuliers). Mais les dépenses réelles ont été plus

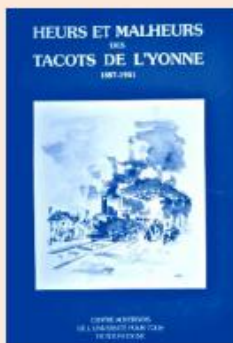
élevées : au lieu des 17 005 F votées, les dépenses ont atteint 17 570, 17 F, soit un surplus de 565, 17 F, somme inscrite au budget additionnel de 1925.



La gare de Chéroy

La ligne d'intérêt local de Sens à Egreville a été inaugurée fin 1901. Depuis longtemps, les communes du Nord-Ouest de l'Yonne souhaitent la construction d'un chemin de fer pour relier Sens à Egreville où existait déjà une gare. Dès 1896 les départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne signaient une convention pour les 5 kilomètres de ligne situés dans ce dernier département.





En 1989 parut un ouvrage publié par le « Centre auxerrois de l'Université Pour Tous de Bourgogne », intitulé : »Heurts et malheurs des tacots de l'Yonne». Ses pages relatent l'histoire passionnante de ces lignes de chemin de fer aujourd'hui disparues.

Voici un extrait de la préface rédigée par Jean Chamant, Président du Conseil général de l'Yonne et ministre des transports.

« Ce sont en effet les conseillers généraux, porte-parole de leurs électeurs, ruraux pour la plupart, qui ont manifesté l'intérêt le plus efficace pour cette entreprise collective destinée à desservir par priorité les cantons isolés. Les voies ferrées d'intérêt local (« V.F.I.L »), baptisées « tacots » par leurs utilisateurs, ont sillonné la campagne icaunaise entre 1887 et 1951, et laissé le souvenir d'échanges économiques multiples, souvent pittoresques de rencontres et de possibilités d'évasion pour les villageois que ne desservaient plus les diligences (...). Si l'intérêt de la construction de ces lignes locales était évident, leurs tracés, plus encore leur financement posèrent de graves problèmes au Conseil général de la fin du siècle dernier et du début du 20^{ème} siècle (...) mais la solidarité vint à bout des différends, même si tous les projets ne purent voir le jour. »



♦ L'enseignement agricole. Le Conseil général se réjouit de la bonne gestion financière de l'école de La Brosse qui présente un excédent de recettes de 32 613 F pour l'année 1924. « *Votre sixième commission vous propose d'adresser au directeur et au personnel de l'école l'expression de sa satisfaction et les félicitations de l'assemblée départementale pour le zèle, l'activité et l'intelligence qu'ils dépensent dans l'administration et la gestion du domaine* ».



Emile Thierry, fondateur de l'école d'agriculture de La Brosse



Né en 1839 à Tonnerre (Yonne), Emile Thierry sort en 1861 de l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort ; il exerce à Ervy (Aube) puis à Tonnerre. Il crée en 1882 l'École pratique d'agriculture de La Brosse. Auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique et zootechnique, collaborateur de plusieurs journaux vétérinaires et agricoles, rédacteur en chef de « *la Gazette du Village* », il est membre de l'Académie de médecine, de la Société Nationale d'Agriculture et d'autres sociétés savantes, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole, etc. Il meurt à Paris le 22 juin 1907.

De plus, les élus appuient le projet de création d'un cours d'agriculture à l'école normale d'Auxerre : « *Pour donner dans les campagnes un enseignement agricole et ménager il y a lieu d'y préparer tout spécialement les jeunes institutrices. Pour aboutir à cette préparation il importe en premier lieu de créer un cours d'agriculture à l'école normale d'institutrices comme il en existe déjà un à l'école normale d'instituteurs et, en deuxième lieu, notamment, de compléter cet enseignement par une section de l'école ménagère ambulante lorsqu'elle sera créée* ».

A cette époque l'enseignement agricole évolue rapidement. La loi du 2 août 1918 réorganise l'ensemble de l'enseignement professionnel agricole. Elle décline la liste de tous les établissements qui dispensent l'enseignement agricole aux jeunes gens ainsi que celle des établissements destinés aux jeunes filles.

L'Yonne n'est pas en reste : on dénombre, en 1925, 12 cours d'enseignement post-scolaire (dont quatre d'enseignement ménager) qui donnent des résultats très satisfaisants. Si le nombre d'écoles ambulantes (appelées aussi « écoles d'agriculture d'hiver ambulantes ») progresse lentement en France (on en compte 10 en 1921/22, 18 en 1922/23 et 28 en 1924/25) l'Yonne en possède deux : l'une à Avallon, l'autre à Joigny. Toutefois, le Conseil général a décidé que les écoles ambulantes fonctionnent tous les deux ans dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement ; c'est pourquoi il est proposé de transférer l'école ambulante d'hiver de Joigny (où elle a fonctionné deux années durant) à Sens pour deux ans.

♦ Sont examinés aussi des dossiers de moindre portée mais qui répondent aux aspirations des concernés : « *Les travaux d'installation du téléphone à Compigny sont en voie de réalisation* ». L'archiviste du Département de l'Yonne Charles Porée a inspecté plusieurs archives communales dont celles de Michery, Plessis-du-Mée, Plessis-Saint-Jean, Vertilly, Villiers-Bonneux et « *dans l'ensemble, la situation est satisfaisante* ». Le Conseil général transmet à l'administration préfectorale un vœu pour créer une ligne d'autobus de Chéroy à Villeneuve-la-Guyard. Il est procédé à quelques modifications budgétaires en vue de créer de nouvelles affectations.

En bref, une session de Conseil général, sans accrocs, où tout semble gazouiller : on ne croit pas si bien dire !

En effet, en réponse à l'un de leurs vœux **relatif à la protection des oiseaux**, les élus prennent connaissance de la lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 30 juin 1925 :

« Vous m'avez adressé copie de vœux émis par le Conseil général de l'Yonne, dans sa séance du 19 mai dernier, au sujet de la conservation et de la protection des oiseaux utiles à l'agriculture.

En vous accusant réception de cette communication, je crois devoir vous prier d'informer M. le Président du Conseil général que mon administration s'est, de longue date, tout particulièrement préoccupée de la question dont il s'agit qui intéresse au plus haut point l'agriculture nationale : à plusieurs reprises des instructions ont recommandé aux instituteurs et institutrices publics la formation dans les écoles de Sociétés ayant pour but de développer chez les enfants les idées de bonté envers les animaux et en particulier, envers les petits oiseaux, ces auxiliaires si précieux des cultivateurs.

J'ajouterai que, d'ailleurs, la question de la protection des oiseaux figure au nombre des matières enseignées à l'école primaire. (...) ».

Le signataire de cette missive se nomme Paul... Lapie !

En août, est nommé un nouveau recteur de l'académie de Dijon en la personne de monsieur A. Lirondelle... Eh oui, ça gazouille...

2 : Un voyage à la capitale

Rares sont celles et ceux qui savent encore aujourd'hui quelle organisation, quelle association a organisé cette sortie à Paris. L' « *Union Amicale* » de Courlon ? Une association de chasse ? De pompiers ? De seniors - dirait-on aujourd'hui - ?

Peu importe en fin de compte...Toujours est-il que partent en goguette, au matin du 22 février 1925 les ainsi nommés : G. Aublet, A. Bost, V. Brissot, R. Dauvergne, G. Demarzé, L. Demarzé, A. Gonnet, J. Lamarre, E. Mulot, M. Regnard, R. Roger, A. Sépot, P. Simard, M. Verrien.

Courageux, ils vont vers la capitale, en dépit d'un froid intense. Le lendemain et le surlendemain, une tempête de neige paralysera les régions de l'ouest du pays. Mais ils partent, par une froide matinée, « *pour une grande randonnée* » : dans le wagon qu'ils occupent depuis la gare de Champigny-sur-Yonne, ils chantent « *à tue-tête* ». En gare de Montereau, trois d'entre eux descendent pour étancher une soif inopinée : le train repart sans les attendre ! Ils doivent prendre l'express suivant...

La fine équipe se reconstitue à la gare de Lyon, il est plus de neuf heures. Et les voici au pied de l'Arc de Triomphe où ils observent, non sans étonnement, des « *prêtres Lamas* » rendant hommage au soldat inconnu.

Mais le véritable but du voyage, c'est le Concert Mayol : on y donne la revue « *très excitante* » sur une scène splendide, sous des flots de lumière. Admirative, la délégation courlonnaise a surtout apprécié « *de toute la revue* » le tableau « *si tu vois ma tante* ».



Le concert Mayol



Encart paru dans « Le Journal » du 22 février 1925

A la sortie, il faut dissuader celui que l'on surnomme « *Figaro* » d'aller rendre visite à un oncle : il s'apprête pour cela à suivre un parfait inconnu à la mine patibulaire. Il rentre finalement dans le rang.

Et il faut déjà rejoindre la gare de Lyon. Jugés trop bruyants par trois agents de police, ils se voient signifier qu' « *on ne doit pas faire de bruit car c'est contraire au règlement* ». « *A Paris, rappellent les gardiens de la paix, toutes les nuits nous*

sommes là pour réprimer le tapage. Vite, allez vous coucher, il est l'heure de rentrer ».

Ainsi raconte Maurice Talvat dans ce document de quatre pages soigneusement imprimé et, c'est heureux, plutôt bien conservé. Maurice Talvat, né le 22 janvier 1902 à Courlon-sur-Yonne exerce la profession d'agriculteur. Mais sa passion pour la musique et l'écriture l'emporte. Il est connu dans la région en tant que chansonnier ; il est souvent convié pour animer telle ou telle animation familiale ou locale. Par exemple, le dimanche 21 mai 1925, il participe à la fête de la gymnastique à Saint-Martin-sur-Oreuse. Selon le journal « Le Bourguignon » qui relate l'événement « *Maurice Talvat, chanteur, recueille d'enthousiastes applaudissements* ».

A MM. G. AUBLET, A. BOST, V. BRISSOT, R. FAUVERGNE,
G. DEMARZÉ, L. DEMARZÉ, A. GONNET, J. LAMARRE,
E. MULOT, M. REGNARD, R. ROGER, A. SÉPOT,
P. SIMARD, M. VERRIEN.

En Souvenir de notre Voyage à Paris (22 février 1925)

Souvenirs de Voyage

REFRAIN

A Paris
Tout's les nuits
Nous somm's là pour réprimer l' tapage
Circulez
Vit' allez
Vous coucher, il est l'heur' de rentrer
« Ça va bien
Dit Verrien
Nous nous moquons de votr' bavardage
Car dans un instant
Nous reprendrons gaïment
L' chemin d' notr' village. »

MAURICE TALVAT.

3 : Dans les délibérations du Conseil municipal de Courlon

Quelques jours avant le début de l'année 1925, les élus municipaux, le 23 décembre 1924, arrêtent quelques décisions : confier la construction de la remise communale rue à Carré à l'entreprise de maçonnerie Simard Henri ; accepter la proposition du maire de Serbonnes (indemnité annuelle de 15 F pour abriter le rouleau compresseur de Serbonnes dans la remise à édifier) ; ajuster le salaire de monsieur Georges Dejaune (conducteur du corbillard), de ses deux porteurs et de monsieur le tambour afficheur, « *en raison de l'augmentation du prix de la vie* » ; louer l'ancien presbytère au couple Griffé Auguste pour un loyer annuel de 527 F (bail de six ans).

En 1925, le 4 mars, on passe en revue la liste de l'assistance médicale gratuite (2 bénéficiaires), la liste d'assistance aux familles nombreuses (2 bénéficiaires) et la liste d'assistance aux vieillards (3 bénéficiaires). On revient sur la construction de la remise communale, rue à Carré, « *de la plus grande utilité pour assurer la conservation d'un matériel important qui reste le plus souvent exposé aux intempéries* ». L'emplacement de la construction est prévu « *au croisement des rues dites Ruelle à Carré et Ruelle à Gromard* », sur un terrain communal « *convenable, d'accès très facile aux attelages* ». Mais les finances communales vont se trouver fortement absorbées par l'exécution prochaine du projet considérable de distribution d'eau potable. C'est pourquoi le Conseil municipal « *sollicite de l'administration supérieure une subvention sur les fonds des amendes de police correctionnelle* ».

Les 3 et 10 mai, ont lieu dans toute la France les élections municipales. Sensation déroutante : des femmes sont élues alors qu'elles n'ont pas le droit de vote et sont, de fait inéligibles. C'est le cas à Bobigny, Malakoff, Saint-Denis, Villejuif et Douarnenez. Elles sont invalidées dans les semaines qui suivent. Mais un jalon est ainsi posé sur la voie qui donnera aux femmes le droit de vote. « *Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.* » stipulera l'ordonnance du 21 avril 1944.

A Courlon, comme dans les bourgs voisins, le scrutin est exclusivement masculin. Il est même expéditif puisqu' en un seul tour l'affaire est pliée : Les personnes dont les noms suivent sont, lors de la réunion du 11 mai, déclarées installées « *dans leurs fonctions de conseillers municipaux* » :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1. Mazière Charles François | 7. Triboulet Désiré Gustave |
| 2. Boucher Arthur François | 8. Moret Henri Paul Emile |
| 3. Talvat Ernest Savinien | 9. Lefranc Achille Adrien |
| 4. Cajon Désiré | 10. Lamy Maria François Maurice |
| 5. Paty Anatole | 11. Soufflet Emile Auguste |
| 6. Lefranc Louis Auguste (fils) | 12. Brevet Maurice |

Et l'on procède à l'élection du Maire. « *Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président de séance un bulletin de vote écrit sur papier*

blanc ». On trouve 12 bulletins dans l'urne, la majorité absolue s'élève à 7. Charles Mazière obtient 11 voix et Arthur Boucher, une. Elu maire, Charles Mazière prend la présidence de la réunion et il est procédé à l'élection de l'adjoint : 11 voix se portant sur son nom, Arthur Boucher devient adjoint au maire.

Il faut organiser la vie municipale, constituer les commissions municipales (elles sont au nombre de 7), désigner les délégués dans divers organismes. Décider la vente de « 505 peupliers arrivés à leur grosseur et appartenant à la Commune ». Voter une subvention de 200 F pour le dispensaire (3) de Sens : « Le Conseil vote une subvention de 200 F pour l'année 1925 en faveur du dispensaire de Sens récemment créé par le Comité Départemental d'hygiène sociale pour lutter contre la tuberculose ».

Mais c'est principalement le projet d'adduction d'eau potable qui occupe les élus. Le 5 juillet, « le Maire entretient le Conseil du projet d'adduction d'eau concernant la commune de Courlon-sur-Yonne, lequel approuvé et subventionné avant guerre est resté en souffrance au cours des hostilités puis a été repris en 1923 après avoir subi les modifications suggérées par la commission spéciale des fonds du Pari Mutuel et avoir été mis en rapport avec les nouveaux cours de la main d'œuvre et des matériaux. Il rappelle qu'une première part de subvention avait été accordée au projet primitif par la dite commission à la date du 10 juillet 1914 ». Depuis, les montants ont été révisés et, par lettre du 7 avril, sont fixés ainsi :

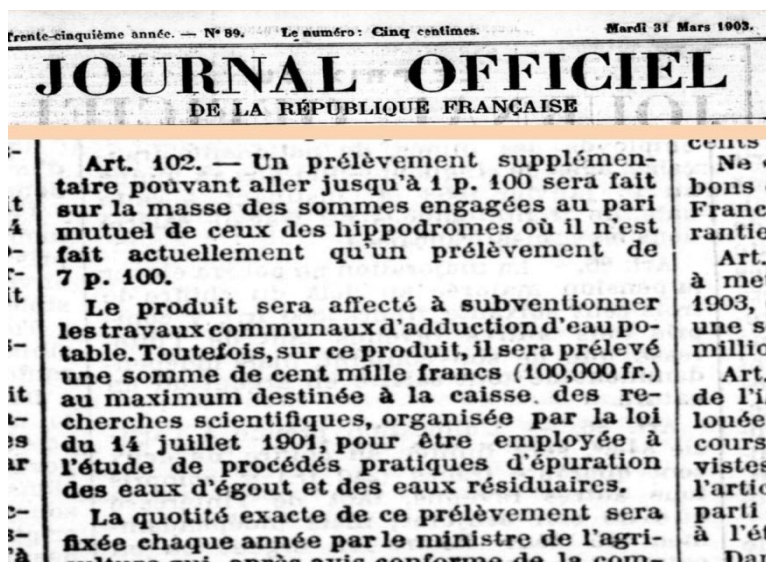
Montant total des dépenses subventionnables : 318 577 F

Montant total des subventions du Pari Mutuel : 143 359,65 F

Dont, subvention déjà allouée : 75 000 F

Reste à recevoir du Pari Mutuel : 68 359,65 F

Le Pari Mutuel : la loi de finances du 31 mars 1903 crée, entre autres, par son article 102, une caisse alimentée par un prélèvement de 1% sur les sommes mises au Pari Mutuel. Le produit de ce prélèvement doit être affecté en subventions aux travaux d'adduction d'eau potable. Elle inaugure « un régime d'encouragement aux projets d'adduction d'eau potable en consacrant le principe de l'intervention financière en faveur de ces projets ». Le Pari Mutuel deviendra le PMU en 1930.



(3) Dispensaire : établissement médical public ou privé, dispensant des soins ou une assistance médico-sociale, et dont les services sont gratuits ou peu onéreux.

D'autre part, le Maire fait remarquer qu'il a été vendu un lot de peupliers communaux pour la somme de 147 100 F (payable à moitié au premier octobre 1925 au plus tard et le reste au premier janvier 1926 au plus tard). Cette somme est affectée au paiement de la quote-part de la commune dans le montant des dépenses envisagées.

Ces 147 100 F s'ajoutent aux 143 359,65 F du Pari Mutuel, soit un total de 290 459, 65 F. De surcroît, un appel fait à la population pour l'émission d'obligations de 500 F à 7 % destinées à couvrir le complément de la dépense du projet (soit 28 118, 65 F) laisse espérer une somme de 120 000 F. Dans ces conditions, le Conseil municipal demande la mise en adjudication de l'ensemble du projet le plus rapidement possible.

Cela se fera. Non sans de nouvelles délibérations. Par exemple celle qui porte sur la modification de la zone de protection du captage d'eau potable (30 juillet) : *« Monsieur le Maire expose au Conseil que monsieur Fijalkowski (4), au cours de la visite qu'il a faite aujourd'hui a exprimé l'avis que la zone de protection imposée par le géologue pourrait sans doute être réduite sans inconvénient à la condition que les terrains fussent achetés au lieu d'être frappés d'une servitude. Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que la protection serait plus efficace si les terrains appartenaient à la Commune et que la dépense ne serait sans doute pas plus élevée, prie monsieur le Préfet de vouloir bien faire procéder à une nouvelle visite géologique dont le coût sera supporté par la Commune qui s'y engage. Les travaux devant commencer prochainement, il y a urgence ».*

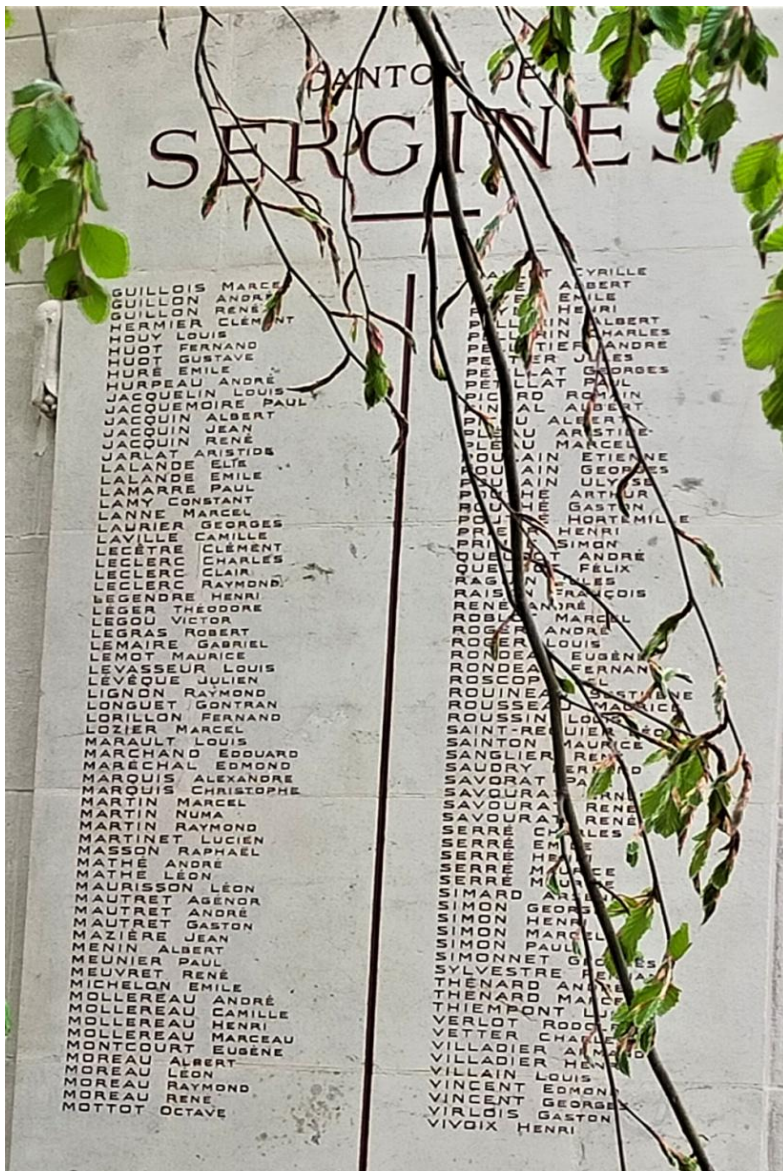
Au 17 août, a lieu à la sous-préfecture de Sens, l'adjudication (attribution des travaux après mise en concurrence) des travaux d'adduction d'eau potable. Le rapport établi par monsieur Fijalkowski liste les entreprises retenues :

- Canalisations en fonte et fontaines ; Entreprise Rondet Ferdinand (Audincourt. Doubs).
- Machines élévatoires : Société lyonnaise de construction de machines agricoles.
- Ouvrages de captage et terrassement du réservoir : Entreprise Rondet Ferdinand.
- Réservoir en béton armé : Entreprise Brisset Sanna et compagnie (Paris).
- Moto pompe électrique de secours : Société Lordereau Roger.

En octobre, le Conseil approuve le compte de gestion de monsieur Millon, receveur municipal et établit le budget primitif pour l'exercice de 1926. Il s'équilibre en recettes ordinaires et dépenses ordinaires à 203 088, 72 F. Dans la classe enfantine, il est nécessaire de *« remplacer le briquetage usé et excessivement froid par un parquet de chêne qui ne pourra que contribuer au bien être et à la santé des jeunes enfants »*. Ce parquetage est confié à Marcel Lepsme, menuisier à Courlon, pour un montant total de 2168, 87 F.

(4) M. Fijalkowski : architecte et ingénieur, directeur des travaux d'adduction d'eau à Courlon.

On vote aussi une subvention de 160 F pour la gravure des noms sur le monument aux morts de Sens, Place des héros. Ce monument est dédié « Aux enfants de l'arrondissement de Sens morts pour la France ». Il rend aussi hommage aux morts de la guerre de 1870. Au départ, seule la statue était érigée. Elle montre la France déposant un bouquet et un garçon représentant la relève, prêt à venger ses aïeux. Plus tard, après la grande guerre, le monument en arc de cercle est ajouté. Les sculptures sont l'œuvre d'Emile Peynot, natif de Villeneuve-sur-Yonne. Les noms des défunts sont gravés, regroupés par canton.



On retrouve, sur cette **vue partielle**, pour Courlon-sur-Yonne : Lamarre Paul, Mazière Jean, Michelon Emile, Nallet Cyrille, Rouineau Sosthène, Sanglier René, Simard Arsène, Villadier Armand, Villadier Henri.

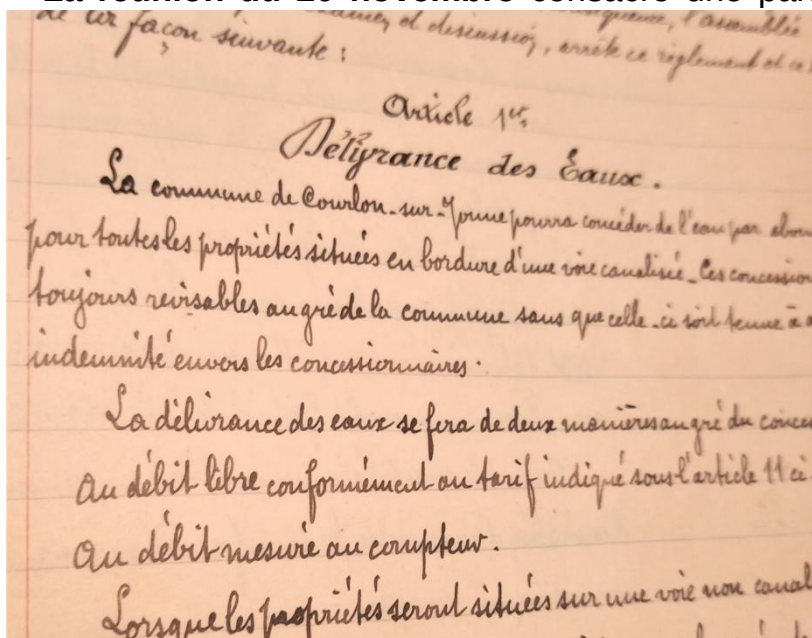
Et pour Serbonnes : Hermier Clément, Jacquin Albert, Mathé André, Maurisson Léon, Moreau Raymond, Moreau René, Roblot Marcel, Roger André, Roger Louis, Saudry Fernan, Thiempont Lucien.

Par ailleurs, dans le but de créer de nouveaux chemins ruraux (chemins n°13, 21 et 29), il faut disposer de silex. Il est fait appel à monsieur Brioni Henri, dragueur à Courlon-sur-Yonne, pour la fourniture de ces matériaux. La somme de 1 200 F, non encore réglée, sera mandatée à l'intéressé « dès approbation de la présente délibération » (la préfecture donne son aval le 29 septembre) et prélevée sur les fonds libres de 1925 provenant de l'excédent des recettes de l'exercice 1924. La quantité de silex brut provenant de dragages en rivière est de l'ordre de 304 m³ au prix de 8 F le m³, soit un montant total de 2 432 F.



Une dragueuse en action

La réunion du 20 novembre consacre une part de ses travaux à l'établissement



d'un règlement du service des eaux et à la fixation des tarifs relatifs aux concessions. Ce règlement se présente sous la forme de 15 articles. Ils traitent notamment de la délivrance des eaux, des bouches de lutte contre les incendies, des concessions au robinet libre et au compteur, des branchements et des conditions de leur exécution chez les particuliers, des réparations et de la surveillance du réseau, de l'interruption du service et de l'éventualité d'une disette d'eau.

De la durée et du prix de l'abonnement, des conditions de paiement de l'abonnement et d'autre dispositions générales...



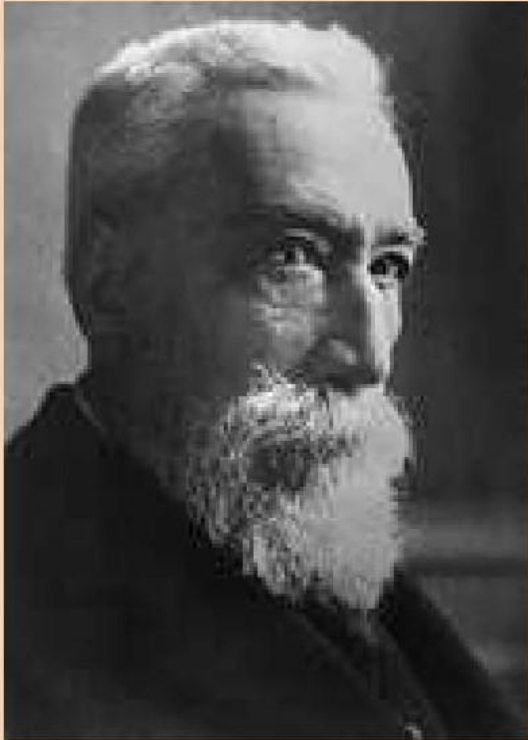
L'article 13 porte sur l'usage des bornes fontaines : *« Il ne pourra être pris aux bornes fontaines que l'eau destinée aux soins du ménage, à l'exclusion de tout usage industriel, commercial ou agricole. Tout transport d'eau avec baquet ou tonneau est formellement interdit. (...) Il est également défendu de laver ou rincer du linge ou autres objets aux bornes-fontaines et d'y abreuver des animaux ».*

Qu'on se le dise...

4 : « Une voix me souffle :

- **Eh bien, Anatole France aurait souri.»**

(« *Dernières pages inédites d'Anatole France* » publiées par Michel Corday)



Anatole France



Michel Corday

Michel Corday, comme une énigme...

Corday, ce nom rappelle celui de Charlotte qui poignarda Marat dans sa baignoire en Juillet 1793, le tableau est bien connu. Michel (Louis-Edouard), pour sa part, est né Pollet. Il prend le nom de Corday en hommage à Charlotte dont il est le lointain descendant. C'est en 1869, le 12 septembre, à Paris qu'il voit le jour. Après des études brillantes, (Polytechnique puis Fontainebleau) il devient, après avoir quitté l'armée en 1895, un romancier français reconnu. « *Confessions d'un enfant du siège* » (dont le titre parodie celui du fameux roman de Musset – « *Confessions d'un enfant du siècle* »-) signe, en 1897, après « *Mariés jeunes* » (1896), son entrée dans une carrière littéraire de longue haleine.

Il épouse la fille de monsieur Chéreau (Louis Auguste), conseiller général de Sergines de 1898 à 1919. Dès 1904, il voit son roman « *Les Frères Joliton* » publié dans « *L'Illustration* ». Il reçoit la Légion d'honneur en 1905 (Source : « *L'écho de l'Yonne* »).

— L'Illustration vient de commencer la publication d'un roman nouveau, « les Frères Jolidon », dû à la plume de Michel-Corday, gendre de M. Chéreau, conseiller général de Yonne pour le canton de Sergines. « Les Frères Jolidon » occupent déjà la

Legion d'honneur.

— M. Louis-Edouard Pollet, dit Michel Corday, homme de lettres, bien connu à Sergines, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Pollet est le gendre de M. Chéreau.

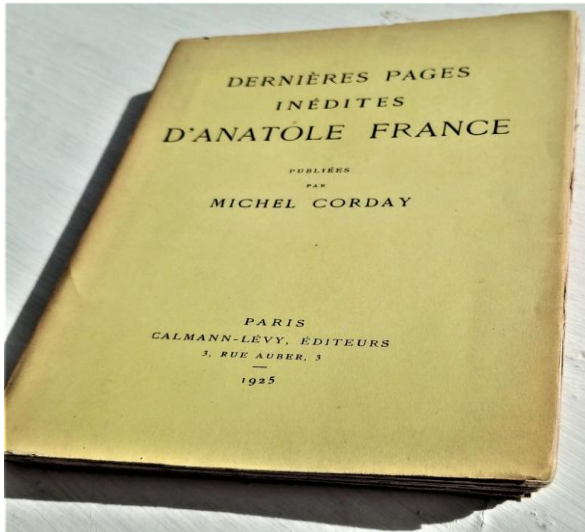
Une amitié réciproque avec Anatole France se développe. Au congrès des syndicats d'instituteurs, 8 août 1919, Anatole France cite Michel Corday : « Dans un beau livre qui vient de paraître et que je vous conseille de lire, « Les mains propres, essai d'éducation sans dogme », Michel Corday a prononcé de belles paroles que je prends pour renforcer les miennes ; Il a dit : « Je hais celui qui ravale l'homme au rang de la bête, en le poussant à foncer sur quiconque ne lui ressemble pas. Oh ! Celui-là, j'appelle de tous mes vœux sa disparition de la surface de la Terre. Je n'ai de haine que pour la haine » ».



Le 16 avril 1924, peu de temps avant le décès d'Anatole France, le journal « Paris - Soir » publie un supplément littéraire dédié à cet auteur. Michel Corday figure parmi les illustres signataires : « La paternelle amitié dont m'honore

Anatole France m'autorise à joindre aux voix qui s'élèvent de toutes parts pour célébrer son génie, l'hommage de ma pleine admiration et de ma filiale tendresse ».

Dans un long article paru dans la revue littéraire « Europe » en janvier 1925, François Crucy (journaliste) reprend une lettre d'Anatole France dans laquelle l'écrivain relate une réunion d'amis dans sa propriété « La Béchellerie ». Extrait : « Dîner de 25 couverts. M. et M^{me} Voisin, M. et M^{me} Corday, M. et M^{me} Masson, M. et M^{me} Corday fils, M. et M^{me} Ch. Robert, Crucy, Delaporte, Couchoud, le jeune Bunand, M. et M^{me} Lyon, Lucien et vos deux amis. Tout s'est bien passé (...) ».



Ami intime, on l'aura compris, d'Anatole France, académicien et Prix Nobel de littérature, il publie en 1925, les « dernières pages inédites » de l'auteur.

Dans son adresse « au lecteur » il écrit : « Je m'excuse d'encadrer de pages trop nombreuses les trop rares pages écrites pendant ses dernières années par Anatole France et restées inédites.

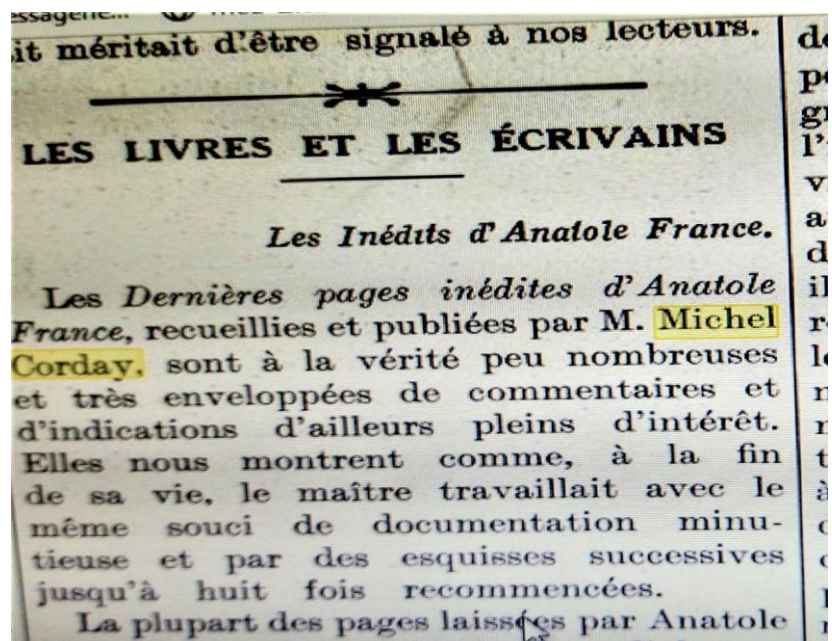
Mais tous ceux qui aiment son œuvre et vénèrent sa mémoire comprendront le double sentiment qui m'a déterminé.

D'une part, j'ai voulu montrer, d'après l'ouvrage qu'il laisse ébauché, comment il travaillait à la fin de sa vie : sa documentation minutieuse, ses lectures abondantes, ses esquisses successives, jusqu'à huit fois recommencées. Aux particularités relatives à ses dernières pages, j'ai joint quelques indications sur ses projets irréalisés, dont il reste seulement un plan rapide, une phrase jetée sur un feuillet, parfois le souvenir d'un entretien.

Article paru dans « L'Illustration » :

D'autre part, rompant au bout d'un an le silence qui s'imposait au lendemain des funérailles, j'entends protester contre les procédés indécents de quelques historiographes et contre les injustes assertions de ses détracteurs ».

En fin d'ouvrage, Michel Corday se montre plus précis : « Il faut qu'on sache plus tard avec quelle violence unique, quelle frénétique impatience, quel acharnement de haine, de rage, et d'envie, avec quelle délirante injustice et quelle lâche goujaterie, furent outragées l'œuvre et la mémoire d'Anatole France dès sa disparition ».



Michel Corday ne nommant pas les dits détracteurs, il n'est pas interdit de penser au pamphlet qu'écrivit un groupe d'écrivains, en octobre 1924, alors que le décès d'Anatole France afflige le pays. Ce pamphlet, intitulé « Un cadavre » fait scandale, à juste titre. On y lit notamment : « Il écrivait bien mal, je vous jure, l'homme

de l'ironie et du bon sens (...). Ce qui vous flatte en lui, ce qui le rend sacré, qu'on me laisse en paix, ce n'est même pas le talent, si discutable, mais la bassesse, qui permet à la première gouape venue de s'écrier : « Comment n'y avais-je pas pensé plus tôt ! » (...) Je tiens tout admirateur d'Anatole France pour un être dégradé (...) ».

Certes tous les commentateurs, critiques littéraires ou autres historiographes n'ont pas, bien heureusement, trempé leur plume dans le même vitriol. On lit dans l'« Anthologie des poètes français contemporains » (Librairie Delagrave), parue en 1925, ces propos de Paul Gsell (romancier et critique littéraire) : « Qu'on partage ou non ses opinions, on doit reconnaître qu'aucune existence n'a été plus simple, plus discrète, plus éloignée de toute ambition vulgaire, plus entièrement consacrée aux lettres, aux beaux-arts, au savoir... Même si l'on estime les idées de ce grand écrivain spécieuses ou déprimantes, on doit avouer qu'il les a exprimées sous une forme toute divine. Cet incrédule a professé ardemment une dévotion : il a été le fidèle officiant de la belle langue française.(...) Son style est une onde chantante illuminée de soleil... ».

En 1928, Michel Corday publiera chez André Delpeuch le livre « Anatole France d'après ses confidences et ses souvenirs ». Il y écrit : « J'ai vécu dans l'intimité d'Anatole France pendant les douze dernières années de sa vie, où il m'a prodigué les marques de sa confiance et de sa bonté, où je lui ai voué une tendresse filiale. Je dirai donc ce que je sais de lui, par lui ».

Au reste, Michel Corday créera, en 1932, le groupement des admirateurs d'Anatole France. Sa famille honorera cette amitié après la disparition des deux hommes : en avril et mai 1945 est présentée, à Paris, une exposition sur Anatole France « L'homme et l'œuvre » : madame Michel Corday est citée parmi les contributeurs de cette exposition.

Michel Corday possède, à Serbonnes, une maison de campagne dans laquelle il vit de nombreuses périodes de l'année. Il précise même y vivre « une moitié de l'année ».

« A Serbonnes, l'automobilisme et le canotage sont mes principales distractions. Je passe tout le temps où je ne suis pas astreint à un travail de rédaction dans ma voiturette (...) » confie-t-il à « L'illustration ».

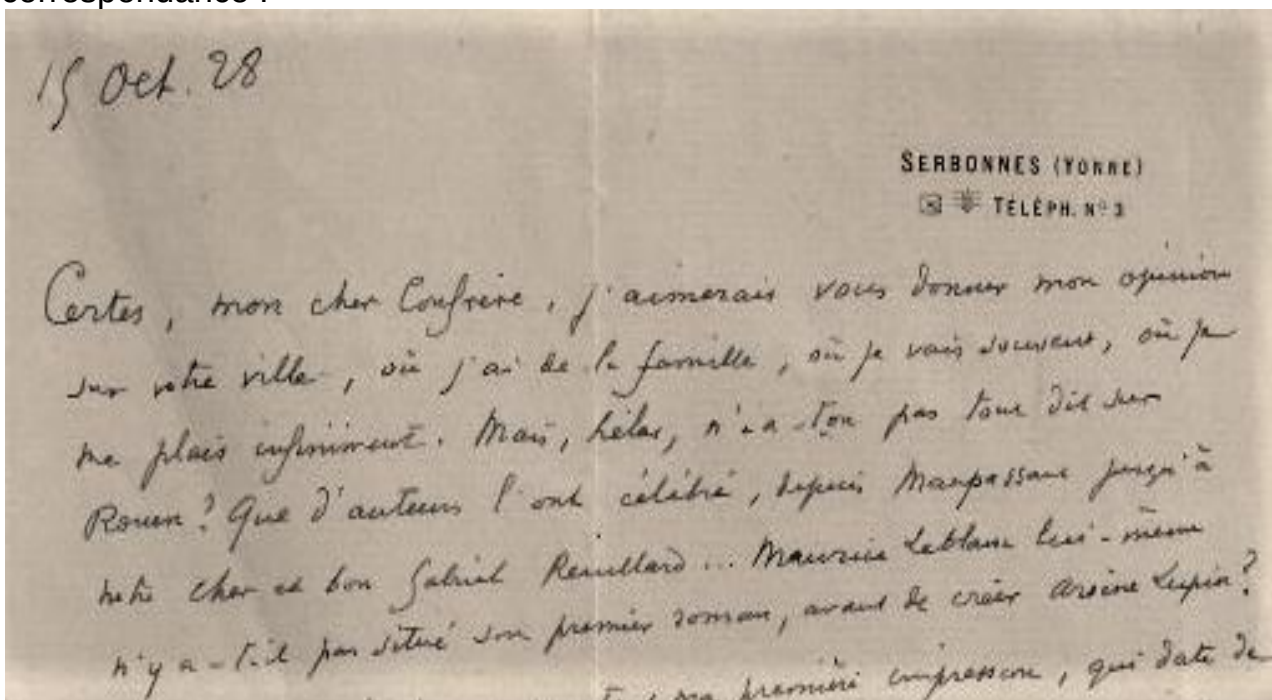


La maison de Michel Corday



Michel Corday à la pêche

Il est même possible de le joindre par téléphone comme on le voit sur cette correspondance :



Le 12 janvier 1937, Jean-Eugène Pollet, 40 ans, agriculteur, fils de Michel Corday, se présente à la mairie de Serbonnes. Il vient y déclarer le décès de son père qui s'est éteint à seize heures, en son domicile serbonnois. L'acte de décès est dressé le jour même à 20 heures par monsieur le maire de Serbonnes. Michel Corday repose dans une parcelle familiale.

5 : Dans les délibérations du Conseil municipal de Serbonnes

Le 8 janvier 1925, on tient une réunion extraordinaire afin de reconduire pour cinq ans l'existence de la compagnie de sapeurs-pompiers. En effet, les engagements, sans exception, ont expiré au premier janvier. Divers travaux pour réparations à l'école et au bureau de poste sont abordés pour leur part le premier février.

Les élus se penchent, le 8 avril, sur la question des **primes à la natalité**. Le Conseil « après en avoir délibéré, décide que chaque prime à la natalité accordée par le Département sera majorée d'une somme de 100 F prise sur les ressources de la Commune, et adopte le règlement départemental. Ces primes communales seront inscrites, pour 1925, au budget additionnel de 1925 et, pour les années suivantes, au budget primitif ». En poursuivant cette séance, et dans un tout autre domaine, « le Conseil, considérant que le service du port des dépêches n'est plus assuré dans la Commune depuis le premier avril 1925, faute de porteur, considérant que cette situation présente de graves inconvénients pour la population, étant donné le caractère d'extrême urgence de la correspondance télégraphique, après en avoir délibéré, décide que les dépêches seront distribuées par le facteur en même temps que les autres correspondances, au cours des deux distributions journalières » .



Source : Musée de La Poste

Arrivent le mois de mai et le renouvellement du Conseil municipal. Cela se joue en deux tours (3 mai et 10 mai) et les conseillers élus sont officiellement installés dans leurs fonctions le 17 mai. Ils sont au nombre de dix :

1. Legendre Léon
2. Thierry Gustave
3. Serdin Georges
4. Favot Georges
5. Percheron Adrien
6. Bassot Louis
7. Dumesnil Léopold
8. Saudry Louis
9. Soufflet Albert
10. Vaillant Gaston

Le conseiller le plus âgé (monsieur Thierry Gustave) prend la présidence tandis que monsieur Favot Georges est désigné comme secrétaire. Et l'on procède à l'élection du Maire. On trouve, en toute logique, 10 bulletins dans l'urne : 9 suffrages exprimés,

un blanc. 9 voix se portent sur monsieur Legendre Léon qui est proclamé Maire de Serbonnes.

Suit immédiatement l'élection de l'adjoint : 10 bulletins dans l'urne, 10 suffrages exprimés, majorité absolue établie à 6. Monsieur Percheron Adrien (avec 6 voix) est proclamé adjoint au Maire.

Après quoi les commissions communales sont constituées : la commission scolaire (3 membres), la commission des chemins (4 membres), la commission des bâtiments (4 membres), la commission des fêtes (3 membres), la commission des finances (5 membres), la commission électricité (4 membres) ainsi que la commission du bureau de bienfaisance.

Au cours de la réunion du 24 juin, les élus serbonnois (comme leurs collègues de Courlon) accordent une subvention au dispensaire d'hygiène sociale de Sens. En ces termes : *« Le Maire donne lecture d'une lettre de monsieur le Sous-préfet de Sens concernant la fondation d'un Comité Départemental d'hygiène sociale pour lutter contre la tuberculose. Ce comité a créé deux dispensaires dont l'un à Sens qui doit étendre son champ d'action sur toutes les communes de la région (...) Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que le dispensaire d'hygiène sociale de Sens est appelé à rendre les plus grands services et qu'il convient d'assurer son organisation matérielle et son développement, accorde au dispensaire de Sens une subvention de 50 F. Cette somme sera inscrite pour 1925 au budget additionnel et pour les années suivantes au budget principal ».*

En juillet, le 8, le Conseil municipal adopte deux vœux que la presse locale (*« Le Bourguignon »*), étonnamment, remarque et publie. Les deux sont quelque peu revendicatifs. L'un porte sur la taxe vicinale, l'autre sur les subventions aux compagnies de pompiers.

Sur la taxe vicinale: *« Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que les communes supportent de lourdes charges du fait du renchérissement continu du coût de la vie ; considérant que pour 1926 elles ont été obligées d'augmenter dans une forte proportion le chiffre des centimes additionnels (5) ; considérant d'autre part que la taxe vicinale (6) a presque doublé pour l'année 1926 ; émet le vœu que cette taxe soit un impôt départemental ».*

Sur les subventions aux compagnies de pompiers : *« Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant que les communes s'imposent de lourds sacrifices pour accorder chaque année une subvention à leur compagnie de sapeurs-pompiers ; considérant que ces compagnies, en réduisant le nombre et l'étendue des sinistres, assurent de gros profits aux compagnies d'assurance, émet le vœu que les compagnies d'assurance prennent à leur charge une partie des subventions communales allouées aux compagnies de sapeurs-pompiers ».*

Il faut encore songer au **paiement de la somme restant due pour l'établissement du réseau électrique communal.**

(5) Centimes additionnels : imposition locale.

(6) Taxe vicinale : taxe perçue pour l'entretien des routes et des chemins.

On s'en occupe le 18 octobre. La Commune doit la somme de 12 500 F à la société « *Cordereau et Felser* », concessionnaire du réseau électrique communal. Il s'agit d'envisager la façon de régler le montant de la somme restant due pour l'installation du réseau électrique communal. La Commune pensait s'acquitter au moyen du produit de la vente d'un titre de 600 F de rente à 3%, au cours de 54 F minimum, autorisée par monsieur le Préfet par arrêté en date du 16 avril



1924. *« Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que depuis 10 ans les cours de la rente se sont toujours maintenus bien en-dessous du minimum de 54 F, considérant qu'en vendant actuellement ce titre qui a été acheté au cours de 60 F environ, la Commune ferait une très mauvaise opération, décide de payer le solde de 12 500 F dû à monsieur Raymond Cahin par paiements fractionnés (...). Le Conseil charge en outre monsieur le Maire de mandater le plus tôt possible à monsieur Raymond Cahin la somme de 5 500 F inscrite aux articles 3 bis et 11 du budget additionnel de 1925, pour solde de travaux. La somme restant due après ce paiement, soit 7 000 F, sera payée au fur et à mesure des disponibilités budgétaires, d'accord avec Raymond Cahin. »*

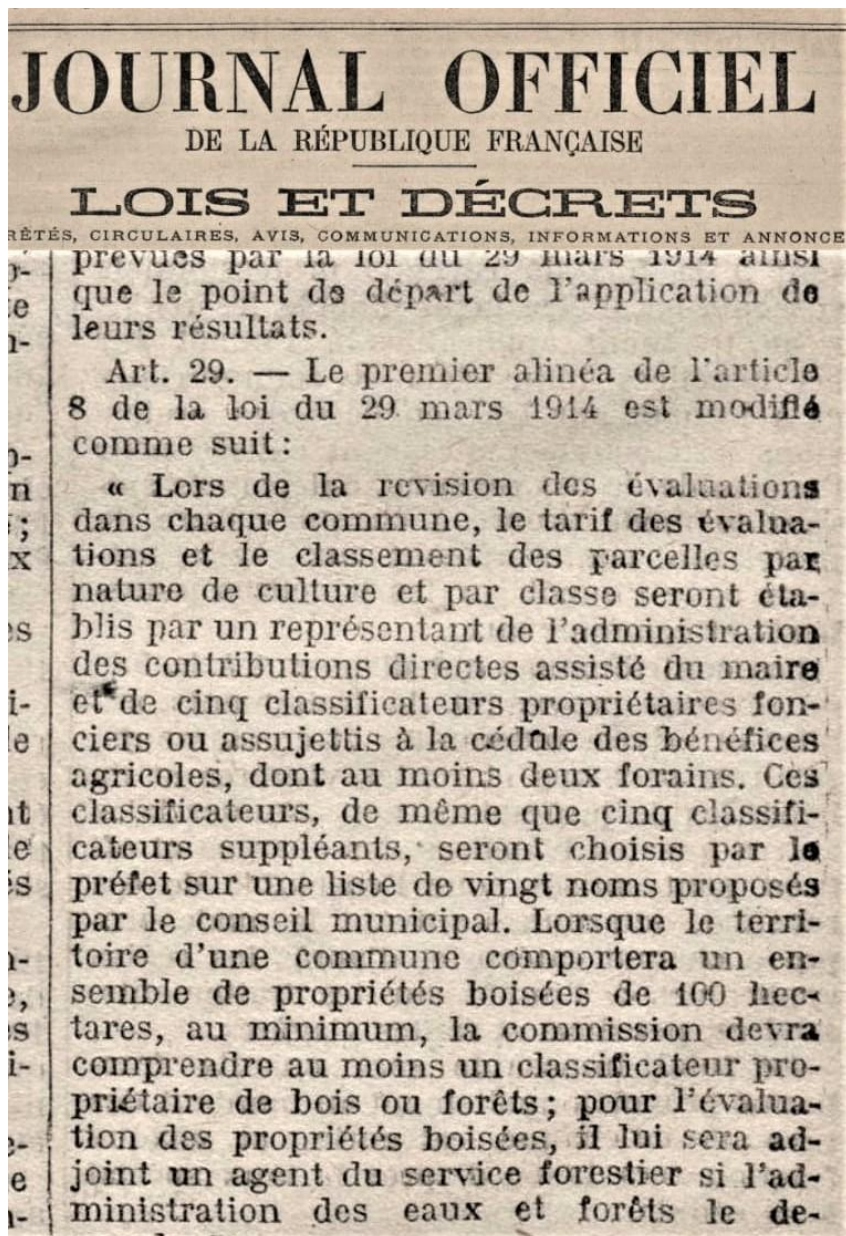
En novembre, la Commune - comme toutes celles des cantons de Sergines et de Villeneuve l'Archevêque - doit se prononcer sur la demande formulée par la Commune de Saint-Maurice-aux-riches-hommes d'être rattachée au canton de Villeneuve l'Archevêque en lieu et place de celui de Sergines. Les élus de Courlon déclarent (le 20 novembre) ne pas s'y opposer (Charles Mazière, conseiller général de Sergines, ne prend pas part au vote). Mais on ne l'entend pas de cette oreille à Serbonnes : *« Le Conseil municipal, considérant que le rattachement de la Commune de Saint-Maurice-aux-riches-hommes au canton de Villeneuve l'Archevêque diminuerait l'importance du canton de Sergines ; que, du reste, les relations entre Saint-Maurice-aux-riches-hommes et Sergines sont facilitées par l'existence d'un service d'autobus qui fonctionne très régulièrement, donne un avis défavorable à cette demande »*.

Dans la même séance, mais sur un tout autre sujet, le Conseil municipal procède au relèvement du prix demandé pour le dépôt d'un corps au caveau provisoire. Ce tarif, fixé par une délibération du 26 août 1923 est dorénavant jugé dérisoire. On arrête ces nouveaux montants : 4 F par jour du premier au dixième jour inclus ; 8 F par jour à partir du onzième jour.

Nouvelle réunion le 28 novembre. Il s'agit principalement d'appliquer la loi du 13 juillet 1925 concernant les évaluations foncières. *« Le Maire donne lecture d'une circulaire de monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 14 novembre dernier, demandant au Conseil municipal de dresser, le plus tôt possible, la liste de présentation dans laquelle seront choisis les classificateurs qui effectueront, avec le Maire et le représentant de l'administration des contributions directes, la révision exceptionnelle des évaluations foncières, fixée par la loi du 13 juillet 1925. Il rappelle les dispositions de l'article 29 de cette loi qui fixe le nombre des classificateurs à 5, dont 2 au moins forains (7). De plus, il est nommé dans les mêmes conditions, en*

(7) Forain : propriétaire qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés.

nombre égal aux classificateurs titulaires, des classificateurs suppléants. Le Maire invite en conséquence le Conseil municipal à procéder à la confection de cette liste de propositions pour la nomination des classificateurs. Cette liste doit comprendre 20 noms de propriétaires fonciers ou assujettis à la cédule (8) des bénéfiques agricoles ». C'est ainsi que le Conseil municipal transmet une liste comportant 6 classificateurs titulaires domiciliés, 6 suppléants domiciliés, 4 classificateurs titulaires forains et 4 suppléants forains. A charge de monsieur le Préfet de choisir parmi celle liste de façon à respecter le nombre légal de classificateurs.



(8) Cédule : feuillet sur lequel est déclarée chaque catégorie de revenus.

6 : Heurs et malheurs de la vie quotidienne dans la presse locale

« L'Écho de l'Yonne », « L'Informateur » et « Le Bourguignon »

[Par commodité, nous utiliserons les abréviations suivantes : EDY pour « L'Écho de l'Yonne », INF pour « L'Informateur » et BOU pour « Le Bourguignon ». Il peut arriver que, pure précaution, on ne garde du patronyme de certains protagonistes cités que l'initiale.]

JANVIER —

Le 2 / BOU : à Pailly, monsieur Poirat, professeur d'agriculture, donne dimanche 4 janvier, à deux heures, une conférence sur l'amélioration des principales cultures de la commune et le remembrement de la propriété rurale. Il sera la semaine suivante, sur le même thème, à Plessis-du-Mée.

Le 3 / INF : Dans la matinée du premier janvier, vers 9h15, monsieur Norblin Eugène, éclusier à l'écluse de Barbey, aperçoit flottant à la surface de l'eau, le cadavre d'un homme. Monsieur Norblin prend un petit bateau et, passant une corde sous les bras du noyé, il ramène sur le bord sa funeste découverte qu'il dépose sur la digue de l'écluse en attendant l'arrivée de la gendarmerie prévenue immédiatement.

Le 6 / BOU : A Pailly, monsieur G. Edouard (gendre Pichon) porte plainte contre son homonyme G. Edouard (mais gendre Denis celui-ci) qui aurait été vu prélevant des bottes de paille sur un tas situé dans son champ. Malgré les témoignages l'accusé nie et prétend simplement avoir ramassé le fourrage que le vent lui avait enlevé d'une fourche qu'il portait sur l'épaule. A Pailly, on connaît le proverbe : qui ne fait rien mange le foin, qui travaille mange la paille...

Le 8 / BOU : Une fanfare est en formation à Champigny-sur-Yonne. Les musiciens, les élèves musiciens ainsi que les tambours et clairons sont priés de se faire inscrire dès maintenant au Café du Centre.

Le 10 / EDY : La médaille militaire vient d'être conférée à monsieur Louis-Paul Lefèvre, chef de brigade de gendarmerie de quatrième classe à Sergines et à monsieur Julien-Pierre Lefèvre, chef de brigade de gendarmerie de quatrième classe à Villeneuve-la-Guyard.

Le 14 / BOU : Sergines, reconstruction de l'école et de la mairie. Le Préfet de l'Yonne vient d'approuver les traités passés entre le Maire, au nom de la Commune, et les entrepreneurs suivants pour les lots qui n'étaient pas encore adjugés. Entreprise Pierre Guillaume (Saint-Valérien) pour terrassement, maçonnerie et plâtrerie ; entreprise Gallmard (Pont-sur-Yonne) pour la charpente ; entreprise Raoul Douillard (Sergines) pour couverture, plomberie et zinguerie ; entreprise Gustave Fauconnier (Sergines) pour peinture, vitrerie, tenture.

Le 15 / BOU : Saint-Valérien. Léon Debard, sans domicile, est arrêté pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique (9). Il est condamné à 6 jours de prison.

Le 16 / INF : Henri Blay, garde-champêtre à Villeneuve-la-Guyard, figure sur la liste des nouveaux promus (médaille d'honneur de la police).



Lavoir de Fleurigny

Le 24 / EDY : Le Conseil général accorde à la Commune de Fleurigny une subvention de 1 200 F, sur les fonds des amendes de police correctionnelle, pour les travaux au lavoir et à l'école.

Le 19 / BOU : La Cour suprême rejette le pourvoi en cassation de Lucien Barbier, condamné aux travaux forcés à perpétuité, dans l'affreux parricide de Villeneuve-l'Archevêque.

Le 22 / BOU : Sergines. Le feu détruit une meule, contenant 225 quintaux d'avoine et 30 quintaux de paille, appartenant monsieur Valentin Guillon, cultivateur à Compigny. Une presse à bras, au pied de la meule, appartenant à un entrepreneur de battages à Mousseaux-les-Bray, est également endommagée.

Le 23 / BOU : Michery. « *Dimanche, la fanfare a donné son concert annuel qui fut des plus réussis. Une nombreuse assistance emplissait la salle. Tous les artistes furent à la hauteur de leur tâche et furent tous très applaudis. La population espère même que, vu le succès remporté, une deuxième soirée sera organisée* ».

Le 28 / BOU : Sens, dispensaire antituberculeux. « *Les personnes désignées pour faire partie du comité local se sont réunies le 21 janvier, à 2 heures, dans une salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gaudaire, maire de Sens. Monsieur Gaudaire a donné connaissance de réunions précédentes dont l'objet était la constitution d'un comité local.* ». C'est au cours de la réunion du 16 janvier que les locaux offerts par l'Hospice sont jugés suffisants et adaptés au service du dispensaire. Ce même jour le Bureau du comité local est définitivement constitué : monsieur le Sous-préfet de Sens (président d'honneur), monsieur le Maire de Sens (président), monsieur Sestre (vice-président). Un secrétaire et une secrétaire adjointe sont aussi désignés.

(9) Carnet anthropométrique : instauré par la loi du 16 juillet 1912, ce carnet était obligatoire pour tous les nomades de plus de 13 ans. Il contenait plusieurs informations : taille, poids, couleur des yeux, ainsi que les empreintes digitales et des photos d'identité de face et de profil. Il devait être visé dans chaque lieu d'arrêt par une autorité (maire, adjoint, garde-champêtre...). Le carnet anthropométrique est abrogé par la loi du 3 janvier 1969.

Le 31 / BOU : Villeneuve l'Archevêque. A l'occasion de la Saint-Charlemagne (le prétendu « inventeur » de l'école...) un goûter est offert aux élèves par l'Œuvre des Amis de l'école de Villeneuve l'Archevêque. Des vues stéréoscopiques sont montrées aux fillettes par monsieur le docteur Vauthrin et des projections lumineuses en couleurs amusent les garçons.

C'est par des applaudissements et des vivats que les cent deux enfants présents accueillent messieurs Angeli, juge de paix, Bulhmann, conseiller municipal, Vauthrin, Auguste Lanone venus pour leur distribuer des beignets aux pommes, gâteaux, mandarines et un verre de vin de terroir. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



Un stéréoscope

Ce n'est qu'en 1956 que le gouvernement s'empare de la question de l'alcool dans les cantines scolaires. Pour la première fois, une mesure significative est adoptée. Désormais, aucun enfant de moins de 14 ans n'est autorisé à boire du vin à table. L'historien de la vigne et du vin, Stéphane Le Bras rappelle que « à cette époque, c'est une pratique commune de voir des enfants consommer du vin. Les parents ont l'habitude de donner une fiole de vin coupé avec de l'eau à leurs enfants lorsqu'ils se rendent à l'école ».

FÉVRIER —

Le 2 / BOU : Sergines. « Une quête faite au mariage de monsieur Gaston Trahot avec mademoiselle Denise Serré, fille du conseiller municipal, a produit la somme de 78, 80 F qui a été versée au maire pour l'entretien du monument aux morts ».

Le 6 / INF : Villeneuve-la-Guyard~Champigny-sur-Yonne. Mardi dernier, dans la soirée, madame P., femme d'un pharmacien exerçant à Sens (36, Grande Rue) revient de Paris en wagon de deuxième classe par l'express partant de Paris à 17 h et arrivant à Sens à 19 h 35. Entre Villeneuve-la-Guyard et Champigny, madame P., ayant laissé son sac et sa fourrure sur la banquette ainsi qu'une lettre adressée à son mari, dans laquelle elle déclare se donner la mort, ouvre la portière et se précipite sur la voie. La malheureuse femme décède « à son arrivée à l'hôpital sans avoir fait la moindre confidence sur les causes de son acte ».

Le 12 / BOU : Vertilly. Les électeurs sont convoqués le premier mars à l'effet d'élire 5 conseillers municipaux suite aux démissions de messieurs René Delaveau (maire), Jean Foin, Jules Legrand, Kléber Guerreau et Maurice Poulette.

Le 14 / EDY : Courlon-sur-Yonne. A la suite d'une discussion envenimée, monsieur Louis B. saisit une brique et la projette dans une vitre de la salle à manger de madame P., vitre qui a été brisée. Ce geste se produit suite à la contestation de monsieur B. avec madame P. qui avait été sa propriétaire. Celle-ci avait loué au ménage B. une chambre à usage de cabinet dentaire.

Le 20 / INF : Bray-sur-Seine. Monsieur J. Buisson, directeur de l'Institut Orthopédique de Montargis, sera présent vendredi 27 février, à l' « *Hôtel du Bon Laboureur* ». Il exposera la méthode destinée à guérir, sans opération, les hernies ou tout autre déplacement d'organes.



Le 28 / BOU : Subigny. Le journal évoque la parution d'un recueil de poèmes et chansons choisis d'Aristide Bruant. On lit, dans la préface : « *Il était une fois un petit gars né dans une ville du Gâtinais au bord d'une jolie rivière qui, après avoir arrosé les prairies alentours, s'en allait paresseusement, en chantonnant, tout le long de sa course* ». Après l'école publique de Courtenay, Bruant entre au lycée (alors Lycée Impérial) de Sens. Décédé le 11 février, Bruant est enterré dans le cimetière communal de Subigny, sous une pierre en forme de menhir.

MARS —

Le 2 / BOU : Auxerre. La première session de 1925 des assises de l'Yonne s'ouvre ce lundi 2 mars. Deux affaires sont inscrites au rôle : Le lundi : affaire de la femme Marie-Yvonne B. pour complicité de tentative d'assassinat, fourniture d'armes et d'instruments pouvant servir à une évasion de la prison d'Auxerre. Le mardi : affaire des vols à la gare de Tonnerre comportant 9 accusés de vols, vols qualifiés et recel. Dans la première affaire, Marie-Yvonne B. est condamnée à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Le 2 / BOU : Champigny-sur-Yonne. A l'occasion du carnaval et au cours d'un bal organisé par les jeunes gens de Champigny, une quête produit la somme de 41 F. Somme remise au Maire pour l'entretien du monument aux morts.

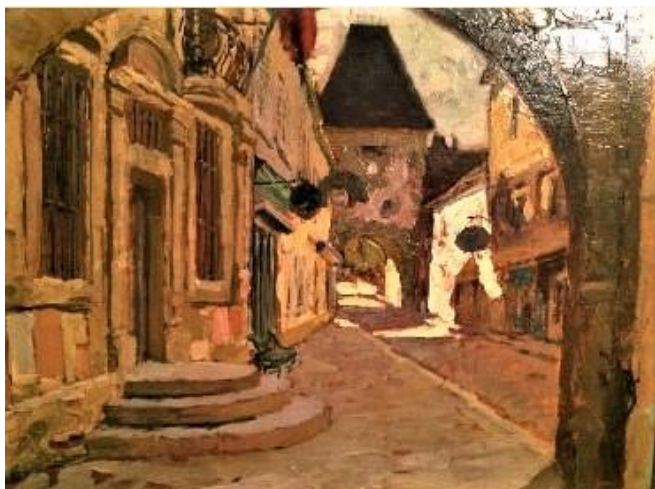
Le 6 / BOU : Villemanoche. Mercredi vers midi, la limousine automobile de madame Marthe Chenal, la célèbre cantatrice de l'Opéra, conduite par le chauffeur Vincent Grosset, traverse le pays. Apercevant devant lui deux piétons qui marchent dans le même sens, il corne. L'un prend sa droite quand le second, qui pousse une brouette, se dirige sur la gauche. Il s'agit de Moïse M. de Villemanoche, dont le mouvement irréfléchi fait qu'il est atteint par le garde-boue de la limousine et culbuté. Moïse M.



Marthe Chenal

reçoit les premiers secours puis on le transporte à l'hôpital de Sens. Hélas, malgré les soins qui lui sont prodigués, il succombe des suites de commotion cérébrale. Il était âgé de 66 ans.

Le 7 / BOU : « Nos compatriotes artistes ». L'auteur de l'article, René Rigal, fait état d'expositions d'œuvres, à Paris, de deux réputés artistes originaires du Sénonais : Charles Guérin et Henri Montassier. *« Par sa manière, Henri Montassier se rapproche de Delacroix et même de Charles Guérin mais sa "modernité" est d'un goût honnêtement exquis. Son dessin est sûr et précis, sa palette, claire avant tout, n'aime que les couleurs fleuries. (...) Henri Montassier a réuni dans son exposition*



particulière des toiles de composition et des paysages : deux genres où son talent a fait des merveilles. (...) Parmi les 18 paysages exposés, 9 se rapportent au si coquet et pittoresque bourg de Noyers-sur-Serein. (...) Le bel et grand artiste nous a confié qu'il avait l'intention de faire une exposition particulière à Sens. Ses compatriotes seront enchantés ».

Le 13 / INF : Champigny-sur-Yonne. Le club cycliste « *Champigny sportif* » organise le dimanche 22 mars une course régionale. Distribution des dossards à 13 h 30 au Café de la Gare ; départ à 14 h. Itinéraire : Champigny, Villeneuve-la-Guyard, Petit Fossard, Montereau, Petit Fossard, Villeneuve-la-Guyard, Champigny. 32 kilomètres.

Et le dimanche suivant, 29 mars, nouvelle course régionale, 65 kilomètres cette fois : Champigny, Moret-sur-Loing, Montereau, Marolles, Misy-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Champigny.

Le 14 / BOU : Vertilly. Monsieur Calixte Pitou est élu maire, par 9 voix sur 10 votants, en remplacement de monsieur René Delaveau, démissionnaire.

Le 26 / EDY : Courlon-sur-Yonne. Au tribunal correctionnel de Sens. Madame veuve F. a eu des difficultés avec madame P. sa propriétaire (celle dont il est question page 30, le 14 février). De rage, madame F. a cassé une vitre (décidément !) de la porte. Elle est condamnée à 25 F d'amende pour « *bris de clôture* ».

Le 27 / BOU : Thorigny-sur-Oreuse. Dimanche dernier, on a accompagné à son ultime demeure monsieur Louis Carré (79 ans), l'un des membres fondateurs de la Société de secours mutuels de Thorigny.

Le 30 / BOU : Auxerre. L'Assemblée de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels de l'Yonne se tient (le 29), dans la grande salle Soufflot, sous la présidence de monsieur Bouquigny, assisté de messieurs Hamelin, sénateur, Mazière et Eustache, vice-présidents. 53 sociétés sont représentées dont celles de Courlon, Thorigny, Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf. Plusieurs nouvelles sociétés sont admises au sein de l'Union départementale comme celles de Champigny et Chaumont. Charles Mazière est réélu vice-président.

Les sociétés de secours mutuels sont les ancêtres des mutuelles d'aujourd'hui, régies par le Code de la Mutualité. Elles pratiquent l'entraide entre les adhérents pour atténuer l'impact de problèmes comme la maladie, l'infirmité, les accidents, le chômage, le décès voire même, mais plus marginalement, la retraite.

AVRIL —

Le 2 / BOU : Thorigny-sur-Oreuse. Trouvé en train de mendier à Thorigny, Félix F. est ramassé par les gendarmes. Le tribunal de Sens lui inflige huit jours de prison.

Le 6 / BOU : Chéroy. Les gendarmes arrêtent un dénommé Jean T., âgé de 27 ans, originaire d'Allanche (Cantal). Il est en état de vagabondage et dépourvu du carnet anthropométrique d'identité prescrit par la loi.

La lutte contre le vagabondage et la mendicité suscite de nombreux échos dans la presse locale. Elle préoccupe les autorités depuis bien des années. L'« *Annuaire historique du département de l'Yonne* » de l'année 1853 rapporte, page 371 : « *Le Conseil général décide qu'il sera établi, à Auxerre, un dépôt de mendicité et que l'interdiction de mendier sera étendue au département tout entier* ». Ainsi les entrées de villages se parent-elles de cette sorte de plaques, comme ici, à Serbonnes.



Insuffisant sans doute puisque, le 25 janvier 1899, une proposition de loi revient sur « *les moyens d'assistance et de coercition propres à prévenir ou à réprimer le vagabondage et la mendicité* ». En 1901, au Conseil général de l'Yonne, monsieur Flandin (conseiller général de Vézelay, ancien procureur général) présente le rapport d'une commission spéciale chargée de trouver les moyens d'arrêter le développement du vagabondage et de la mendicité et de créer dans le département l'assistance par le travail. « *Nos populations rurales s'alarment, à juste titre, de l'accroissement du nombre de vagabonds (...) vivant au jour le jour d'aumône qu'on n'ose leur refuser et trop souvent de rapines échappant à toute répression* ».

Le 16 / BOU : Toutes les communes. Le Préfet de l'Yonne fait connaître que les électeurs des communes du département, inscrits sur la liste électorale, sont convoqués pour le dimanche 3 mai à l'effet de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux. Les bureaux de vote se tiendront dans les locaux habituels. L'élection aura lieu au scrutin de liste. Les conseils municipaux élus seront nommés pour 4 ans c'est-à-dire jusqu'au premier dimanche de mai 1929. Le nombre de conseillers municipaux à élire, déterminé par la loi, est de :

- ° 10 membres dans les communes de 500 habitants et au-dessous.
- ° 12 dans celles de 501 à 1500 habitants.
- ° 16 dans celles de 1501 à 2500 habitants.
- ° 21 dans celles de 2501 à 3500 habitants.
- ° 23 dans celles de 3501 à 10 000 habitants.
- ° 27 dans celles de 10 001 à 50 000 habitants.

Le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin et clos à cinq heures du soir.

Dans le cas où le nombre de conseillers attribué à chaque commune ne serait pas atteint au premier tour, il sera procédé à un second tour le dimanche 10 mai.

Le 25 / BOU : Courlon-sur-Yonne et Villethierry. Ces deux communes reçoivent du département de l'Yonne une subvention, pour l'adduction d'eau potable, d'une valeur de 60 000 F.

Le 27 / BOU : Serbonnes. Par décret présidentiel, monsieur Eugène Mathé est nommé sous-lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers.

Le 27 et suivants / BOU : « *Le Bourguignon* » a ouvert une rubrique quotidienne destinée à suivre la campagne et le déroulement des élections municipales. Elle est ainsi le miroir des polémiques qui se mènent par presse interposée. Quelques perles :

- ° (Champigny-sur-Yonne) : Un groupe d'électeurs serait très obligé à messieurs les conseillers sortants de bien vouloir rendre compte de leur mandat en une très prochaine réunion publique.
- ° (Michery) : Un groupe d'électeurs serait reconnaissant aux conseillers sortants de rendre compte de leur mandat et de dire ce qu'ils ont l'espoir de faire s'ils sont réélus.
- ° (Fouchères) : Electeurs, vous êtes fixés. Trois membres de cette liste sont de vrais réactionnaires : ils ont assisté, vous le savez, à une grandiose cérémonie à l'église.
- ° (Villeneuve-sur-Yonne) : Lettre d'un électeur désabusé. Electeurs, vous connaissez le programme du candidat conseiller Milachon. Voilà celui qu'il mettra à exécution si, comme il l'espère, il est réélu maire. Il continuera comme par le passé à être de l'avis de tout le monde, disant blanc le matin, noir le soir. Il promettra d'appuyer vos demandes et écrira pour qu'elles soient refusées. Il donnera des ordres à ses agents pour l'application des arrêtés municipaux, quitte à les désavouer, même devant un tribunal, quand ils les auront exécutés. Il oubliera de faire établir les publications de mariage. Enfin, estimant que son conseil municipal est quantité négligeable, parodiant le grand roi, il dira : « *Villeneuve, c'est moi !* ».

° (Pont-sur-Yonne) : Mercredi soir, dans une réunion publique, le Maire a fait l'exposé de sa gestion municipale et, une fois de plus, s'est montré bien au-dessous d'une tâche pour laquelle il n'a aucune aptitude. Quant à l'adjoint, mieux vaut n'en point parler ». Signé : des électeurs silencieux.



Titre d'un article du journal « L'Excelsior » (2 mai 1925)

Le premier tour passé (10), vient le temps des contestations. A Champigny, « des électeurs ont adressé à monsieur le Préfet une protestation en vue de l'annulation des élections. Des contestations importantes ont eu lieu au moment du dépouillement (...). Monsieur le Maire a cru devoir brûler les bulletins sans tenir compte des réclamations ». Le maire de La Chapelle-sur-Oreuse règle ses comptes : « Il est à remarquer que les dits articles ne sont pas signés : une pareille attitude n'est pas le fait d'un homme bien courageux, pour ne pas employer un terme plus énergique. A mon humble avis, quand dans un journal, on attaque publiquement son

adversaire, on ne se cache pas sous le voile de l'anonymat, on combat à visage découvert, on signe. D'ailleurs, l'anonymat n'existe que sur le papier. Tous les électeurs de la Chapelle-sur-Oreuse connaissent l'auteur... ».

MAI —

Le 9 / EDY : Courlon-sur-Yonne et Champigny-sur-Yonne. Louis Bignon, mécanicien-dentiste à Maisons-Alfort, est poursuivi au tribunal de sens pour avoir exercé l'art dentaire à Courlon et Champigny alors qu'il n'était pas muni d'un diplôme de chirurgien-dentiste. Le prévenu allègue qu'il ne faisait pas payer les extractions et qu'il a le droit de faire de la prothèse dentaire. Le Syndicat des chirurgiens-dentistes de France, partie civile, demande 2 000 F de dommages et intérêts et l'insertion du jugement dans deux journaux de l'arrondissement.

Au final, monsieur Bignon est condamné à 100 F d'amende et aux deux insertions.

(10) : A Courlon, tous les sièges sont pourvus dès le premier tour. Á Serbonnes, il reste deux sièges à pourvoir : un second tour est nécessaire.

Le 13 / BOU : Cartes électorales. « Nous invitons les électeurs à conserver les cartes qui leur ont été délivrées à l'occasion des élections municipales. En effet, ces cartes, seront valables jusqu'au 31 mars 1926. Il n'en sera pas délivré d'autres pour les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, ni pour les élections partielles à la suite de décès ou de démissions qui pourraient avoir lieu avant cette date du 31 mars 1926.

Tel est le nouveau régime des cartes électorales.

Au lieu qu'une nouvelle carte soit remise à l'occasion de chaque scrutin, la même carte sert pour tous les scrutins qui ont lieu au cours de l'année ».

Le 15 / BOU : Canton de Sergines. Les examens du certificat d'études primaires pour les écoles du canton de Sergines auront lieu le vendredi 26 mai.

La loi Jules Ferry du 28 mars 1882 rend l'instruction primaire obligatoire et institue le certificat de fin d'études primaires. L'article 6 de la loi précise : « Il est institué un certificat d'études primaires. Il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans ».

Le 25 / BOU : Sergines. Les obsèques de monsieur Raoul Guittard, président du Conseil d'arrondissement de Sens, ancien maire de Sergines, ont été célébrés au milieu d'une affluence de près d'un millier de personnes venues de tout le canton. Le deuil était conduit par madame Guittard, ses enfants, le frère Paul Guittard, banquier à Paris, et les autres membres de la famille. Les enfants des écoles précédaient le cortège, conduits par l'instituteur et les institutrices.

Les sapeurs-pompiers formaient la haie de chaque côté du char funèbre.

Dans l'assistance se trouvaient les maires et adjoints de tout le canton. Les cordons du poêle étaient tenus par messieurs Roblot, sous-préfet de Sens, Langlet, maire de Sergines, Mazière, conseiller général et De Raincourt, conseiller d'arrondissement.

(tenir les cordons du poêle consistait à tenir les cordons reliés au drap funéraire qui recouvrait le cercueil).

Au cimetière, monsieur Langlet, maire, a pris la parole au nom du Conseil municipal et de la population ; monsieur De Raincourt, au nom du Conseil d'arrondissement ; monsieur Mazière au nom des élus du canton et monsieur le Sous-préfet au nom du gouvernement. Tous ont retracé en termes émouvants la vie toute de labeur du regretté défunt.

Le 27 / BOU : Villethierry. Inauguration du service des eaux. « Le dimanche 7 juin aura lieu l'inauguration du service des eaux de Villethierry. Cette solennité sera présidée par monsieur Roblot, sous-préfet de Sens, assisté de messieurs Gaudaire, sénateur, Perreau-Pradier et Régnier, députés ; monsieur Rouif, conseiller général et autres notabilités. La fanfare de Vallery prêtera son concours et donnera un concert sur la place publique. Le lundi 8, jeux et divertissements divers. Pendant les deux jours, manège de chevaux de bois, établissements forains et bal à grand orchestre ».

JUIN —

Le 6 / BOU : Primes à la natalité. « En dehors des primes départementales à la natalité qui sont de 300 F à partir du quatrième enfant, un certain nombre de communes accordent des primes communales. Voici la liste des communes du département de l'Yonne qui ont voté des primes communales à la natalité ». On relève dans cette liste les communes de Champigny, Courlon, Michery, Pont-sur-Yonne, Serbonnes, Sergines, Villemanoche, Villeneuve-la-Guyard et Vinneuf.

Le 8 / BOU : Champigny-sur-Yonne. « On nous écrit : samedi dernier a eu lieu le mariage de mademoiselle Prévost, fille de l'instituteur. Au sortir de l'église, au bras de son heureux mari, la jeune épousée, dans un geste gracieux, a déposé au pied du monument aux morts son bouquet de mariée. Le mouvement plein de grâce, accompli avec un sourire heureux, une attitude toute de noblesse mérite d'être suivi et nous souhaitons un heureux hyménée à ces jeunes gens qui ont su se placer sous une protection aussi haute ».

Le 10 / BOU : Compigny. Adduction des eaux : le lundi 29 juin, à 2 heures, il sera procédé, à la sous-préfecture de Sens, à l'adjudication des travaux de construction d'un puits avec galeries de captage à Compigny. Le devis global est de 49 000 F.

Le 11 / BOU : Correctionnelle de Sens. Un mois de prison avec sursis, 200 F d'amende et insertion dans les journaux pour Yves G., commis laitier à Saint-Valérien pour falsification de lait (par « mouillage » : ajout d'eau).

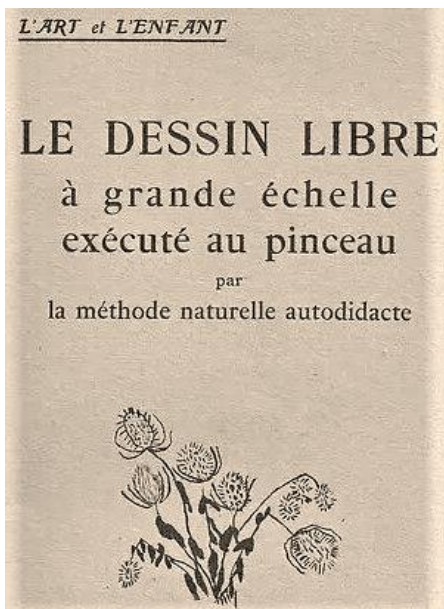
17 et 19 / BOU : Sergines et Saint-Denis-lès-Sens. 3 démissions du Conseil municipal de Sergines : les électeurs sont convoqués pour le 5 juillet afin d'élire trois nouveaux conseillers. Par décret présidentiel, le Conseil municipal de Saint-Denis-lès-Sens est dissous « toutes les tentatives faites en vue de constituer la municipalité étant demeurées sans résultat » : nouvelles élections le 12 juillet.

Le 23 / BOU : Exposition des arts décoratifs. « Henri Montassier, né à Courlon, dont le pinceau n'est que charme et grâce » présente « deux magnifiques panneaux décoratifs ayant obtenu des places de choix. L'un agrémente le petit salon du pavillon du secrétariat général ; l'autre est installé dans le bureau-bibliothèque de l'ambassade française. Avec sa maîtrise habituelle, Henri Montassier a traité des sujets de composition d'une rare originalité et d'une délicatesse aimable, rehaussée de coloris chatoyants ».



Le 27 / BOU : Canton de Sergines, épreuves du certificat d'études primaires. Le journal publie la liste des sujets donnés dans les différentes matières : rédaction, orthographe, calcul, sciences, couture et dessin. L'épreuve de dessin consiste à dessiner « à vue, un entonnoir de barrique placé au-dessus de la ligne d'horizon ».

Ce sujet est conforme aux instructions officielles en vigueur, datées du 20 juin 1923. Elles prévoient pour les cours élémentaires (7 à 9 ans) « *le dessin au crayon noir ou aux crayons de couleurs d'objets très simples placés sous les yeux des élèves* ». Cette préconisation est reprise pour le cours moyen (9 à 11 ans) et le cours supérieur (11 à 13 ans) ; mais s'ajoutent aux objets très simples les « *animaux ou végétaux* ». Les dessins de mémoire d'après des objets précédemment dessinés ainsi que les dessins géométriques et les croquis cotés apparaissent. Aussi est-il demandé, la même année, pour ce même examen : « *dessin à vue d'un seau* » (cantons de Seignelay, de Brienon, de Pont-sur-Yonne, de Noyers-sur-Serein et de Pourrain). Ou encore « *croquis coté d'un litre en bois – plan et coupe* » (cantons d'Auxerre, de Saint-Julien-du-Sault, de Toucy, de Vézelay et de Villeneuve-la-Guyard).



Or, à la même époque, Hélène Guinepied (native de la Nièvre mais installée à Saint-Moré, dans l'Yonne, depuis 1916) développe une toute autre pédagogie du dessin. Privilégiant l'esprit créatif, sa pédagogie (qu'elle nomme « *méthode Helguy* ») s'inscrit dans le courant de l'éducation nouvelle. Roger Lallemand, instituteur très proche de Célestin Freinet s'y intéresse dès 1924 et la pratique dans sa classe. La méthode fait l'objet de nombreuses publications, conférences, expositions, en France comme à l'étranger. De nombreuses institutrices, de nombreux instituteurs vont la mettre en œuvre avec leurs élèves entre 1920 et 1935. En 1928, au Salon des artistes de l'Yonne, des dessins d'écoliers réalisés avec la « *méthode Helguy* » sont exposés.

JUILLET —

Le 4 / EDY : Nailly. Un accident mortel s'est produit sur la ligne de Sens à Egreville (voir page 10). Le jeune Gérard Tyhon, élève au lycée de Sens, se rendait chez ses parents, à Paroy, commune de Nailly. Entre la station de Nailly et la halte de Paroy, le lycéen accoudé sur la barre de protection de la plate-forme, tomba sur la voie dans des circonstances encore imprécises. Les roues du convoi lui sectionnèrent presque entièrement les deux jambes. Madame Michaut, habitant près du lieu de l'accident et qui avait assisté à la chute de l'enfant accourut et le prit dans ses bras mais le blessé expira presque aussitôt. Gérard Tyhon était âgé de 13 ans et demi.



La gare de Naily



Lieu supposé de la halte à Paroy

Le 7 / BOU : Plessis-Saint-Jean. Le Conseil municipal de Plessis-Saint-Jean, réuni hors séance, sous la présidence de M. Clotaire Pitou, adjoint, présente à l'unanimité pour l'élection au Conseil d'arrondissement le citoyen Beaujard, maire de Plessis-Saint-Jean, déjà proclamé par l'Amicale des maires et adjoints du canton, dont il est le vice-président. Les électeurs trouveront en lui l'homme dévoué pouvant succéder au regretté M. Guittard (voir page 39). *« Le citoyen Beaujard fut dans sa commune l'un des fondateurs de la Mutuelle-Bétail, de la Mutuelle-Incendie, du syndicat agricole et diverses sociétés dont il est le président ; il a donc toutes les qualités nécessaires pour représenter le canton de Sergines qui est essentiellement agricole et nous comptons sur les électeurs pour lui accorder leur confiance ».*

Sont en effet programmées, pour le 19 et le 25 juillet, les élections cantonales (conseillers généraux) et les élections pour renouveler les conseils d'arrondissement.

Le journal « Le Bourguignon », dans son édition du 8 juillet écrit au sujet du canton de Pont-sur-Yonne : « M. Rouif, conseiller général sortant, se représente au scrutin du 19 juillet. Il sera probablement réélu sans concurrent ».

Les conseils d'arrondissement

La loi du 28 pluviôse an VIII a divisé les départements en arrondissements. Le sous-préfet est assisté dans ses fonctions par le conseil d'arrondissement composé de membres nommés par le gouvernement. Comme pour les conseillers généraux, c'est la loi du 22 juin 1833 qui modifia le mode de recrutement, chaque canton disposant alors d'un conseiller élu. Les lois des 7 juillet 1852 et 23 juillet 1870 modifièrent l'élection et les attributions des conseils d'arrondissement. Ils ne pouvaient se réunir que sur convocation du préfet et la principale fonction consistait à répartir les contributions directes entre les communes. Dans les autres domaines, les conseils d'arrondissement ne jouaient qu'un rôle consultatif. Ils ont été supprimés par la loi du 12 octobre 1940.

Le 8 / BOU : Champigny-sur-Yonne. Le club « *Champigny sportif* » organise une course cycliste ouverte à tous, sauf professionnels ; les engagements (3 francs par coureur) sont reçus jusqu'au 17 juillet chez M. Fayette, café de la gare.



Champigny : le café de la gare

Le 18 / EDY : La statistique de l'état-civil pendant les trois premiers mois de 1925 montre qu'il y a eu, dans notre département, 1 184 naissances, 1 671 décès, 407 mariages et 30 inscriptions de divorces. Le département de l'Yonne est l'un de ceux où la proportion d'excédent de décès sur les naissances est la plus considérable (seuls 6 départements ont une proportion plus élevée que l'Yonne).

Le 25 / EDY : Courlon. M. Prévost, éclusier à Courlon-sur-Yonne, a reçu la médaille d'honneur des Ponts et Chaussées pour ses 31 années de service.

AOÛT —

Le 8 / BOU : Conseil d'arrondissement de Sens. Les membres du Conseil d'arrondissement saluent la mémoire de M. Guittard, décédé. Puis le Sous-préfet expose la situation des divers services administratifs de l'arrondissement et communique les rapports des chefs de service. Enfin, le Conseil d'arrondissement adopte plusieurs vœux. Notamment, sur proposition de M. De Raincourt : « *considérant que la circulation des automobiles provoque une poussière intense, que les habitants de nos campagnes dont la demeure est située près des routes à trafic important sont, pendant la belle saison, incommodés par une poussière antihygiénique, spécialement en ce qui concerne les marchands de denrées alimentaires, le Conseil émet le vœu que les chaussées soient goudronnées dans la traversée de tous les bourgs* ».

Le 10 / BOU : A l'occasion de la session du Conseil général, M. Espiard, inspecteur d'académie, a présenté son rapport annuel. Il précise : « *Je reçois de temps en temps des délibérations municipales relatives à l'organisation du service de l'inspection médicale des écoles. Aux médecins qui nous prêtaient bénévolement leur concours est venu se joindre cette année M. le docteur Tacussel de Chablis. Mais malgré certaines améliorations du service, notamment à Auxerre, presque tout est encore à faire. A noter que les visiteuses du Comité départemental d'hygiène ont pu, au cours de leurs déplacements, visiter un certain nombre d'écoles et donner aux enfants, avec le plein assentiment des maîtres, des conseils très utiles. (...) Concernant la situation des bibliothèques scolaires et populaires leur nombre n'est plus que de 808 dans l'Yonne, mais cette diminution est plus apparente que réelle et s'explique par un certain nombre de fusions. En fait, de nouvelles bibliothèques se sont créées : le nombre de volumes s'est accru grâce à l'augmentation des subventions communales, le mouvement des prêts a tendance à augmenter, au moins, dans les bibliothèques scolaires, car les maîtres se préoccupent de faire lire leurs élèves* ».

LE 12 / BOU : Villeneuve-la-Guyard. M. Charles S., propriétaire, a porté plainte contre M. Jacques L., retraité du PLM, son locataire, qu'il accuse de lui avoir volé 33 prunes cueillies dans un prunier en bordure d'un chemin. M.L. reconnaît avoir simplement ramassé une dizaine de fruits tombés sur le chemin. L'enquête de la gendarmerie indique que propriétaire et locataire ne vivent pas en bonne intelligence et l'on s'en doutait... L'affaire pourrait être classée sans suite. M. Charles S. aurait donc déposé plainte pour des prunes...

SEPTEMBRE —

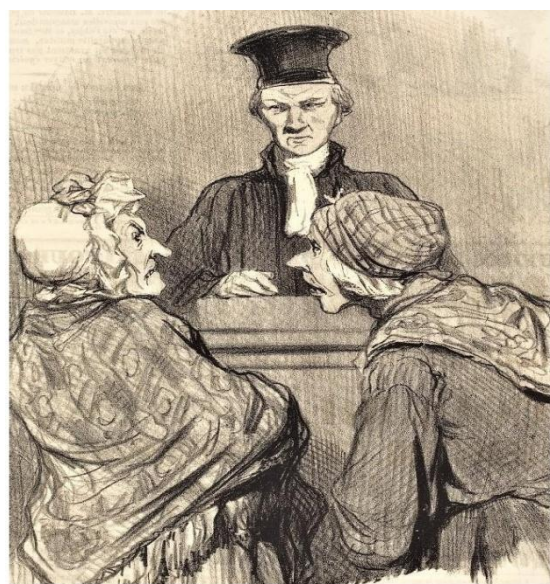
Le 8 / BOU : Pont-sur-Yonne : La subdivision de sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne vient de participer au congrès de la fédération nationale de sapeurs-pompiers. Les pompiers pontois remportent le beau succès que voici :

- 1^{er} prix de manœuvre avec prime de 200F.
- 1^{er} prix de théorie.
- 2^{ème} prix de théorie.
- 1^{er} prix de clairon.
- 3^{ème} prix de tambour.

La Justice de paix.

Organisées par la loi du 16-24 août 1790, les justices de paix sont composées d'un juge de paix et d'assesseurs élus pour trois ans afin de juger sommairement des contestations d'une mineure importance ou de petits procès. Elles procurent ainsi aux justiciables une justice rapide et proche. Le juge de paix est un juge unique. Juge de proximité et de conciliation, il est compétent au civil comme au pénal (petits litiges, contraventions de simple police, etc.), il exerce aussi une juridiction gracieuse (en matière de tutelle, d'acte de notoriété ou de déclaration de nationalité par exemple). Les greffiers sont officiers ministériels et fonctionnaires. Une ordonnance du 22 décembre 1958 supprime les justices de paix en les remplaçant par les tribunaux d'instance.

Le 12 / EDY : Canton de Sergines. M. Angeli, juge de paix à Villeneuve-l'Archevêque, est nommé juge de paix pour les cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines où il remplacera M. Luce, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé juge de paix honoraire. Est nommé juge de paix suppléant à Sergines : M. Charles-Marcel Machavoine, notaire à Sergines, en remplacement de M. Guittard, décédé.



« Les voisins devant le juge de paix ». Honoré Daumier

Le 15 / BOU : Serbonnes, pour le monument aux morts. Au mariage de M. Gaston Bassot, fils du sympathique conseiller municipal de Serbonnes et de Mlle Suzanne Villiers de Tanlay, une quête a produit 16 francs. Selon le désir des parents cette somme, partagée par moitié, ira à l'entretien des monuments aux morts de Serbonnes et de Tanlay.

Au mariage de M. Lucien Garnier, de Pont-sur-Yonne, avec Mlle Julie Durand, de Serbonnes, la quête faite pour l'entretien du monument aux morts a produit 22 F 70.

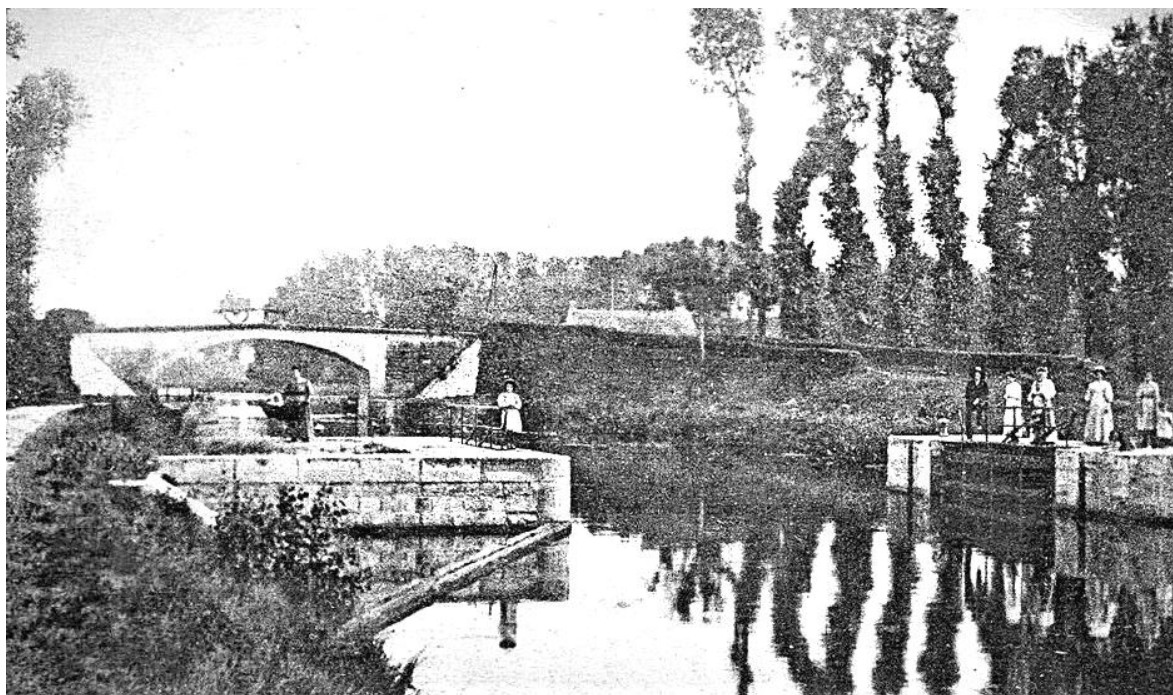
Le 23 / BOU : Au conseil d'arrondissement de Sens. Plusieurs vœux sont adoptés :

- Chemins de fer : vœu demandant la suppression des constructions de lignes nouvelles jusqu'à l'exécution totale des travaux de remise en état des voies, au rajeunissement du matériel roulant et son éclairage et à l'installation d'automatismes pour la protection des trains.

- Date des élections : compte tenu du fait que parfois plus de trois quarts des inscrits ne prennent pas part au vote, la période des moissons retenant les cultivateurs aux champs du lever au coucher du soleil, il est demandé que la date des élections cantonales soit avancée de plusieurs mois ou retardée jusqu'à l'automne.

- PLM : vœu pour que le ministre des transports insiste énergiquement auprès de la compagnie « Paris-Lyon-Méditerranée » pour qu'elle rétablisse au plus tôt les arrêts demandés aux gares de Villeneuve-la-Guyard et Champigny-sur-Yonne, c'est-à-dire le service tel qu'il existait avant la guerre.

Le 24 / BOU : Courlon-sur-Yonne. Par arrêté ministériel, M. Louis Prévost, éclusier de première classe, premier échelon, à Courlon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} novembre prochain.



Courlon, l'écluse et le pont

OCTOBRE —

Le 3 / BOU : Gisy-les-Nobles. « *L'œuvre des soirées littéraires et récréatives* » du département de l'Yonne donne à l'école des filles le 5 octobre à 20h30 sa 222^{ème} soirée. Spectacle donné par M. Georges Bonabeau. Et aussi, à Villemanoche le 6 octobre (8h30, école de garçons) et le 7 Champigny-sur-Yonne (8h30, école de garçons).

Le 16 / BOU : Saint Valérien. Une conférence agricole suivie de projections cinématographiques, ayant pour sujet « *les engrais et les sels de potasse d'Alsace* » sera faite par un ingénieur agronome du bureau d'études sur les engrais jeudi 22 octobre, 8h, salle des fêtes. Entrée libre.

Et aussi à Thorigny-sur-Oreuse, le 23 octobre, 8 h, salle Bouvetier et à Villeneuve-la-Guyard le 24 octobre, 8 h, hôtel de la Souche (avec de plus la visite d'un camion exposition).

Le 17 / EDY : Courlon-sur-Yonne, Villemanoche.

A Courlon-sur-Yonne, M. Léon Lafaye-Dupeyroux est nommé sous-lieutenant de sapeurs-pompiers.

A Villemanoche, M. Jean-Claude Giroz, 69 ans, instituteur en retraite est agréé comme garde-champêtre de Villemanoche.

Le 28 / BOU : Vinneuf. M. Désiré L., ouvrier électricien à Courlon, avait entrepris une installation pour le compte de M. S., de Vinneuf. En voulant effectuer le branchement sur la ligne de 20 000 volts, le malheureux est électrocuté et la mort est instantanée.

Agé de 32 ans, le défunt était marié et père d'un enfant.

La potasse d'Alsace a été extraite du sous-sol des environs de Mulhouse de 1904 à 2004. Elle servait surtout à la production d'engrais chimiques. Le bassin potassique d'Alsace était composé de deux couches de chlorure de potassium distantes d'une vingtaine de mètres l'une de l'autre.



NOVEMBRE —

Le 4 / BOU : Exposition des arts décoratifs. A l'exposition des arts décoratifs, une médaille d'argent est décernée à Henri Montassier, né à Courlon-sur-Yonne, au titre de la peinture décorative. Dans sa chronique parue dans « *Le Bourguignon* », René Rigal écrit notamment : « *Salle III, un panneau décoratif, une toile de grande surface* »

attire et retient l'attention : c'est l'envoi du réputé peintre Henri Montassier (né à Courlon) titulaire de la médaille d'or des artistes français et qui n'avait point exposé au Salon d'automne depuis deux ans. Cette peinture, intitulée " Sur la terrasse ", représente un artiste assis devant son chevalet et délaissant momentanément sa palette et ses pinceaux pour admirer un jeune enfant, nu et joufflu, que lui présente, avec orgueil, sa maman drapée de bleu. Toute d'harmonie et de lumière, cette toile plaît aussi par sa simplicité et son intimité. L'artiste l'a traitée largement avec son exquis et adroit tempérament de coloriste. On sent que l'auteur s'est diverti à trouver un arrangement neuf et l'on constate qu'il l'a réalisée avec une sûreté et une précision merveilleuses ».



Le 10 / BOU : Courlon-sur-Yonne. Cambriolage : Gustave H., 14 ans, dérobe une partie des vêtements dans la chambre de Roland V., domestique chez René C. Découvert par les gendarmes, il passe aux aveux ; dépourvu de certificat d'immatriculation, il est conduit au patronage de Fresne-le-château où il séjournera jusqu'à sa majorité.

Le 21 / EDY : Fleurigny. « Par décision ministérielle, le château de Fleurigny vient d'être classé parmi les monuments historiques. Voilà une heureuse décision qui tend à assurer la conservation de l'un des beaux monuments de la région ».



Château de Fleurigny, ensemble Nord

Le 28 / BOU et EDY : Sens. On a dénombré plus de 40 000 personnes à l'ouverture de la 4^{ème} Foire nationale de Sens. « Les visiteurs ont parcouru les boulevards de la ville où étaient installés les stands. Ils n'ont pas oublié de rendre visite à la grande fête foraine et ont pu se distraire dans les divers établissements forains ».

DÉCEMBRE —

Le 5 / BOU : Gisy-les-Nobles. La fièvre aphteuse (11) vient d'être constatée à Gisy-les-Nobles. Même constat (le 8/12) à Villeneuve-sur-Yonne et le 19/12 à Auxerre.



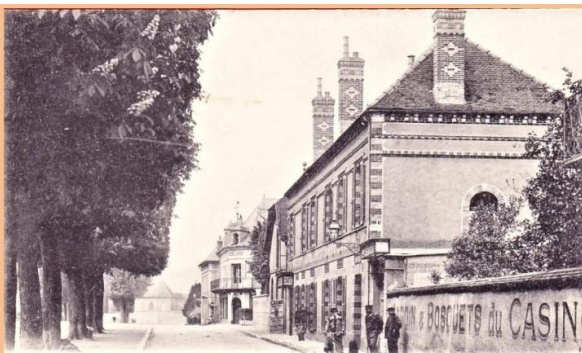
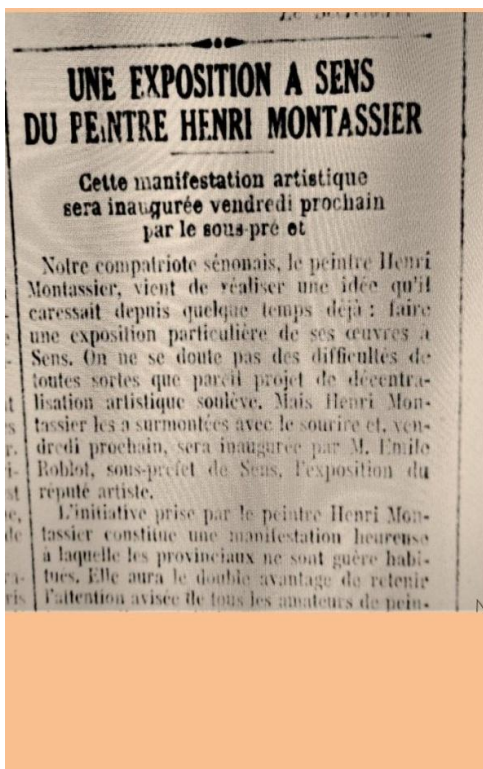
Le 8 / BOU : Sens, exposition Henri Montassier. Le chroniqueur René Rigal (voir pages 45 et 46) annonce avec ferveur la tenue de cette exposition qu'il avait évoquée auparavant (page 34). « Notre compatriote sénonais, le peintre Henri Montassier, vient de réaliser une idée qu'il caressait depuis quelque temps déjà : faire une exposition particulière de ses œuvres à Sens. On ne se doute pas des difficultés de toutes sortes que pareil projet de décentralisation artistique soulève. Mais Henri Montassier les a surmontées avec le sourire et vendredi prochain sera inaugurée par M. Emile Roblot, sous-préfet de Sens, l'exposition du réputé artiste.

L'initiative prise par le peintre Henri Montassier constitue une manifestation heureuse à laquelle les provinciaux ne sont guère habitués. Elle aura le double avantage de retenir l'attention avisée de tous les amateurs de peinture – ils sont légion dans notre département – et de charmer tous ceux qui s'intéressent aux travaux de compatriotes servis par un beau talent – et c'est le cas d'Henri Montassier (...) ».

(11) : maladie animale d'origine virale très contagieuse (mais non transmissible à l'homme). Avec la maladie apparaissent des aphtes et des lésions superficielles qui entraînent notamment une salivation intense ; la production laitière chute. Tout animal suspect est abattu ainsi que l'ensemble du troupeau. Voir aussi page 7.

« Henri Montassier est né à Courlon. Son père, qui porte gaillardement ses 73 ans, est un auxerrois qui exerça durant plusieurs années les fonctions de notaire à Pont-sur-Yonne. Après de solides études au lycée de Sens, dont le parloir s'orne d'ailleurs

d'une de ses récentes toiles, Henri Montassier, depuis longtemps porté vers le dessin et la peinture, prépara l'Ecole des Beaux-Arts. Il y fut reçu en excellent rang. Elève du célèbre Luc-Olivier Merson, le jeune Sénonais sut rapidement se faire une place méritée parmi les dessinateurs et les peintres de sa génération. Il collabora brillamment comme illustrateur à maintes publications puis s'adonna avec fougue à la peinture. Admis très jeune au secrétariat des Artistes Français, Henri Montassier avait affirmé de suite sa personnalité, tout en touchant avec finesse et bonheur aux divers genres de l'art pictural. Ses envois dans les Salons officiels et expositions – notamment aux Artistes Français et au Salon d'automne- lui valurent d'enviées récompenses. En 1911, il obtenait une mention honorable, en 1920 une médaille d'argent et trois ans plus tard, il remportait de haute lutte la médaille d'or. Agé de quarante-cinq ans, Henri Montassier est dans l'épanouissement de son captivant talent qui nous réserve encore de jolies choses et d'agréables surprises. (...) L'exposition d'Henri Montassier se tiendra du vendredi 11 décembre au lundi 21 décembre, dans la coquette salle de l'Eden-Casino, boulevard de l'Esplanade, spécialement aménagée, éclairée et...chauffée. L'exposition dont l'entrée est absolument gratuite et publique sera ouverte pendant ces dix jours, tous les après-midis de 2 à 7 heures. Et c'est entouré des autorités et notabilités de Sens que l'aimable sous-préfet, M. Roblot, en présidera le vernissage. L'exposition des œuvres du compatriote Henri Montassier, peintre de la lumière et des couleurs vives, attirera sans doute tous les Sénonais. Elle constituera un nouveau et légitime succès pour le sympathique et modeste grand artiste ».



L'Eden-Casino, boulevard de l'Esplanade, à Sens. Bâtiment construit sous la direction de l'architecte Lazare Bertrand et inauguré en 1921. Il deviendra cinéma (Rex 1 et Rex 2) mais est démolé depuis 2019.




Le 12 / EDY :

Dans le département, le nombre de véhicules à traction mécanique en circulation s'établit ainsi : 4 789 voitures, 146 cyclecars, 87 sidecars et 447 motocyclettes. Les « cyclecars » sont des voitures légères de 3 ou 4 roues pesant moins de 350 kg et de 1 100 cm³ maximum.

AVANT DE FIXER VOTRE CHOIX SUR UN CYCLECAR

Voyez et essayez le nouveau Modèle **BEDELIA**



Simple
Robuste
Confortable
Économique

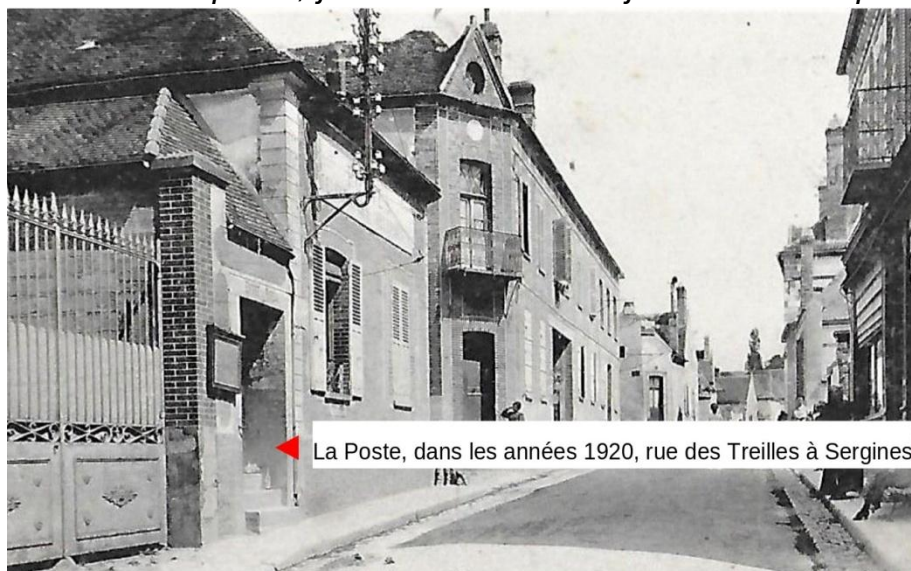
Moteur "TRAIN". — Embrayage métallique, 3 vitesses et marche AR., longerons en tôle d'acier, carrosserie aluminium de dimensions vastes, sièges confortables de 0^m 32 de hauteur, dossiers élevés, coffre arrière contenant tout l'outillage, bagages, roue et pneu de rechange. Pneus DUNLOP 650 x 75 — Vitesse normale 60 kil. à l'heure., maxima 80 kil. à l'heure. Poids 300 kilogr. en ordre de marche. — Consommation garantie 5 à 6 litres aux 100 kilom., suivant parcours et moyenne.

PRIX (taxe comprise) Moteur à ailettes : **6.400.** Moteur à eau : **6.700**

Catalogues et renseignements à **L. MAHIEUX & C^{ie}**, 123, Rue Jean-Jaurès, LEVALLOIS (Seine)
Téléphone : WAGRAM 86-79

Le 28 / BOU : Après d'abondantes pluies, l'Yonne déborde. Mais, deux jours plus tard, le journal précise que « l'Yonne décroît actuellement sur toute la longueur de sa traversée du département ».

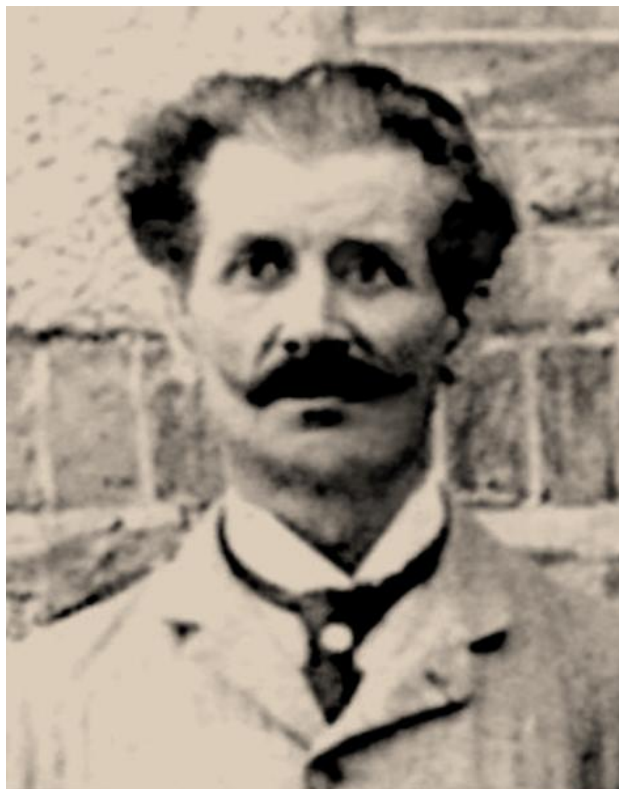
Le 28 / BOU : Sergines. Sympathique réunion à l'occasion du départ de Madame Fleury, receveuse des Postes. Extrait du discours du facteur Despaty : « Nous sommes heureux d'apprendre que l'administration, reconnaissant vos bons et loyaux services, vous ait donné un avancement mérité à tous les points de vue. Mais, aussi, notre joie n'est pas complète puisque vous nous quittez... (...) C'est que nous étions si habitués à votre affabilité, à votre direction aussi ferme que bienveillante, à votre connaissance si parfaite du service que nous accomplissions notre tâche journalière sans aucune peine, je dirai même avec joie et avec le plus grand dévouement. Nous



nous faisons aussi l'écho de la population qui vous appréciait et avait pour vous la plus grande estime. (...) Ici, au bureau de Sergines, vous ne laissez que des amis sincères et reconnaissants. Notre pensée ira souvent à vous et nous vous souhaitons dans votre nouvelle résidence tous les bonheurs dont vous êtes digne ».

Le 29 / BOU : Le journal rapporte la teneur de la séance du 6 décembre de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne. Victor Guimard (longtemps instituteur et secrétaire de mairie à Courlon-sur-Yonne) a donné une communication sur les événements qui, depuis le début de la Grande Guerre jusqu'au soir du 6 septembre 1914, ont tenu dans l'anxiété la population sénonaise. Il rapporte les premières inquiétudes, le départ des mobilisés, l'enthousiasme au passage des soldats, à la remise d'un drapeau. Il dépeint l'émotion soulevée par l'avance de l'ennemi, dit l'espoir en la pression des Russes. Sens fut désigné pour être un centre de rassemblement des réfugiés : l'arrivée, le séjour et les repas de ces infortunés sous la grande tente du Clos-le-Roi, les passages incessants des charrettes des paysans fuyant devant l'invasion, sont décrits en termes émouvants, ainsi que l'animation intense régnant dans la ville et à la mairie.

Septembre arrive : les angoisses de la population vont grandir à l'approche des Allemands. Le récit rapporte le passage de Joffre déjeunant à l'hôtel de Paris, les mesures prises en prévision d'une bataille pour défendre le passage de la Seine, le départ de nombreux sénonais, les déclarations du maire, M. Lucien Cornet, et, enfin, la joie unanime quand fut connu le recul de l'ennemi.



Victor Guimard

Le 30 / BOU : Serbonnes. Au mariage de M. René R. de Serbonnes et de Mlle. Georgette A., de Courlon-sur-Yonne, une quête au profit de l'entretien du monument aux morts de Serbonnes a produit 10, 65 F. Quant à la quête pour l'entourage de ce même monument aux morts effectuée au mariage de Raymond R., de Villemanoche, et de Marie B., de Serbonnes, elle s'élève à 37 F. La municipalité adresse ses remerciements aux familles et ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

Ainsi s'achève cette année 1925.

Le 26 décembre, « *Le Bourguignon* » consacre un long article sous le titre « *Au gui l'an neuf* ». On peut y lire :



« *La sixième nuit du mois lunaire - commencement de l'année- les Gaulois cueillaient en grande solennité le gui étalant sa verdure sur l'arbre dépouillé de ses feuilles, symbole d'un renouveau prochain. (...) Notre époque, plus terre à terre, a remplacé la « divine fleur bocagère », détachée du chêne, par le marron glacé et l'accalmie qui précède et suit le premier de l'an, s'appelle prosaïquement la trêve des confiseurs.*

Puisque trêve il y a, arrêtons-nous une seconde au seuil de l'année nouvelle. (...). »

On s'y arrête donc, avec retenue, semble-t-il, bien qu'affleure un excès d'optimisme candide : « *ce sont là des symptômes favorables qui font que, malgré tous les graves soucis de l'heure dans tous les domaines, le sentiment existe que l'année 1925 a vu se produire un effort utile en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction politique de l'Europe* ». Aveuglement ? Quelques mois plus tôt, en juillet, Hitler a publié « *Mein Kampf* » !...

La vie quotidienne n'est pas toujours rose. Si la production industrielle a fortement progressé depuis plusieurs années, si l'agriculture se transforme peu à peu par la mécanisation, les prix à la consommation sont en hausse (selon certaines sources, le taux de l'inflation en 1925 s'établit à 7,2%). On achète 10 F la douzaine d'œufs sur le marché de Saint-Valérien, 14 F le lapin (il coûte 20 F sur le marché d'Auxerre) ou 35 F la paire de poulets.

« L'Echo de l'Yonne » du 19 décembre consacre un article à la mévente des vins : « les vigneron subissent une crise des plus sérieuses et se plaignent du manque des affaires ».



Toutefois, il est vrai que ce même journal, le même jour, proclame en première page : « le tabac pourrait nous tirer d'affaire »...

TRENTIEME ANNÉE — N° 51. Le Numéro : VINGT CENTIMES. SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1925.

L'ÉCHO DE L'YONNE

Organe Républicain Indépendant du Département paraissant le Samedi

ABONNEMENTS Paris et Départements 6 fr. 10 fr. Union Postale 9 fr. 16 fr. Les Abonnements sont Payables d'avance Majoration de 1 fr. 25 si le recouvrement est effectué par poste		RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 5, RUE SAINT-MICHEL, TONNERRE Chèques Postaux : PARIS 502.79 R. C. Tonnerre N° 430 BUREAU A PARIS : 92, RUE LAFAYETTE — PARIS (9 ^e) — Téléphone : CENTRAL 83.50 Nous declinons toute responsabilité au sujet des manuscrits qui nous ont été remis, et nous prions nos correspondants de garder une copie de leurs envois		INSERTIONS ANNONCES ordinaires, la ligne de 10 millimètres. 0 fr. 60 ANNONCES légales 0 fr. 10 RECLAMES la ligne de 10 millimètres. 0 fr. 05 AVIS en chronique Locale 1 fr. Minimum par insertion 0 fr. 50 (voir mention : S'adresser au Bureau du Journal, Supplément de 1 franc)
--	--	---	--	---

OPINIONS

Le Tabac pourrait nous tirer d'affaire

vets élémentaire et d'enseignement primaire supérieur (2^e session).
 — Mlle Simone Charrier, de Sens, institutrice à Charny (classe enfantine), vient de subir avec succès les épreuves de l'examen d'admission à l'inspection des écoles maternelles. Sur 40 candidates, 7 ont été admises définitivement et Mlle Charrier s'est classée avec le numéro 1.

BLOC-NOTES

La Mévente des Vins

En ce moment, les vigneron subissent une crise des plus sérieuses et ils se plaignent tous du manque des affaires.

lement forfait; ces deux matches sont gagnés sans trop de peine par le C. S. Y.
 Soirée dansante du 20 décembre. — L'annonce de notre soirée dansante, la commission artistique, est déjà sollicitée de demandes de cartes ce qui prouve, une fois de plus, que toute la jeunesse yonnaise à Paris, va où il y a de l'en-

Revue de la Presse

Le Malade attend les Remèdes

Du Berrygeignon :



L'espoir, pourtant, ne devrait pas partir en fumée...

Remerciements :

Catherine, Céline, Alain Cancel, Hélène Chantereau, Arielle Godard, Corinne Grellet, Patrick Laharrague (auteur du livre « *Henri Montassier, peintre en Armagnac* », éditions du Val d'Adour), Mairies de Courlon-sur-Yonne et Serbonnes, Olivier Martin (assistant de conservation du patrimoine).

Sources :

- Archives communales.
- Archives départementales de l'Yonne.
- Gallica-Bibliothèque Nationale de France.
- Rétronews.
- Cerep Musées de Sens.

Une de couverture et page 55 :

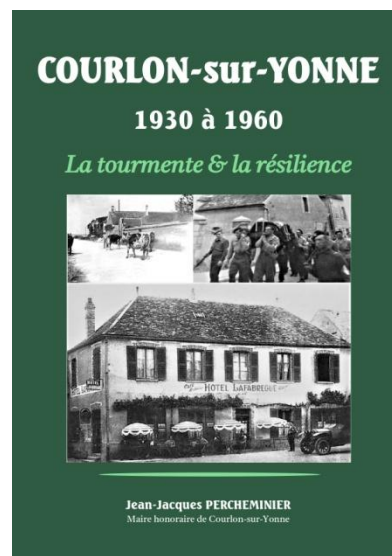
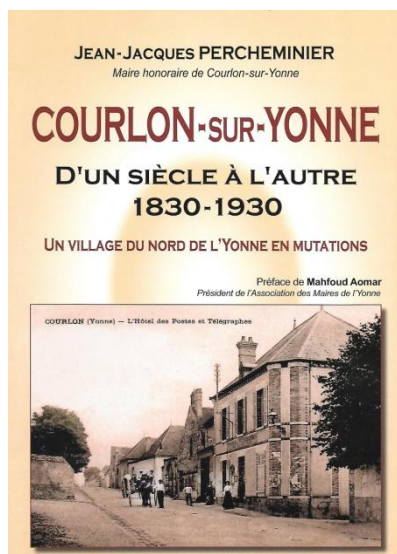
Courlon-sur-Yonne, tableau de Fernand Percheminier (détail).

Quatre de couverture :

Retour de moisson à Serbonnes.

Jean-Jacques Percheminier a déjà publié :

- « *Courlon-sur-Yonne d'un siècle à l'autre, 1830-1930. Un village du Nord de l'Yonne en mutations* ».
- « *Courlon-sur-Yonne, 1930 à 1960. La tourmente et la résilience* ».
Ouvrage épuisé.





Comment vécut nos aïeux de Courlon, de Serbonnes ou du Nord de l'Yonne ? Quels tracas, quels drames mais aussi quelles joies, quels bonheurs peuplèrent leur quotidien ? Au long de ces pages, l'on croise de nombreux personnages, éminents, discrets ou truculents, sans lesquels ces histoires ne pourraient être écrites. C'est à ce voyage dans le temps que l'auteur nous convie.

